



HAL
open science

Classer et juger les transgressions politiques

Jean-Michel Lecrique, Pierre Lascoumes, Philippe Bezes

► **To cite this version:**

Jean-Michel Lecrique, Pierre Lascoumes, Philippe Bezes. Classer et juger les transgressions politiques : L'apport d'une démarche par focus group et d'une méthode quantitative d'analyse des données qualitatives. *Revue Française de Science Politique*, 2011, 61 (3), pp.447 - 482. hal-02180064

HAL Id: hal-02180064

<https://sciencespo.hal.science/hal-02180064>

Submitted on 11 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CLASSER ET JUGER

LES TRANSGRESSIONS POLITIQUES

— L'APPORT D'UNE DÉMARCHE PAR *FOCUS GROUP* ET D'UNE MÉTHODE
QUANTITATIVE D'ANALYSE DES DONNÉES QUALITATIVES —

Jean-Michel Lecrique, Pierre Lascoumes et Philippe Bezes

Le point de départ de cette recherche par *focus group* est le constat d'une contradiction observable chez les citoyens ordinaires entre, d'un côté, la réprobation qui accompagne le plus souvent la révélation des atteintes à la probité et des divers abus de fonction des dirigeants et, d'un autre côté, la faiblesse des effets politiques (surtout électoraux) de ces mises en cause. En réélisant parfois des hommes politiques suspectés d'atteintes à la probité, les électeurs montrent que la valeur qu'ils accordent aux normes censées définir la bonne conduite politique est pour le moins ambiguë. La thèse aujourd'hui la plus fréquente pour expliquer ce paradoxe de la démocratie est l'existence de conflits normatifs, c'est-à-dire la coexistence de différents critères de jugement du politique, de la part des citoyens, qui mettent en balance des principes moraux, voire légaux avec d'autres référents normatifs liés à l'action politique¹. Ainsi, des facteurs pragmatiques (l'efficacité de l'action locale) ou symboliques (l'aptitude à représenter le collectif) tiennent une grande importance dans l'appréciation des élus et des dirigeants par les citoyens. Ils viennent pondérer les principes moraux et leur combinaison se traduit par diverses formes de tolérance et d'excuse. Dès lors, comment appréhender cette ambiguïté des enjeux de probité publique dans les jugements du politique ?

Un projet collectif² du Cevipof a mis sur pied un dispositif de recherche à trois composantes combinant approches qualitatives (monographies et *focus group*) et quantitatives. L'approche par *focus group* s'inscrit ainsi dans une démarche de type *mixed-method*³. Elle a fourni trois apports principaux : une « triangulation » des résultats, les résultats d'une approche mettant à l'épreuve et validant une partie des acquis d'une autre ; une « complémentarité » des résultats, ceux fournis par une démarche approfondissant ceux d'une autre ; enfin, des

1. Philippe Bezes, Pierre Lascoumes, « Percevoir et juger la "corruption politique". Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique », *Revue française de science politique*, 55 (5-6), octobre-décembre 2005, p. 757-786 ; Pierre Lascoumes, Philippe Bezes, « Les formes de jugement du politique. Principes moraux, principes d'action et registre légal », *L'Année sociologique*, 59 (1), 2009, p. 109-147.

2. Pierre Lascoumes (dir.), *Favoritisme et corruption à la française. Petits arrangements avec la probité*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

3. Jennifer C. Greene, Valerie J. Caracelli, « Defining and Describing the Paradigm Issue in Mixed-Method Evaluation », *New Directions for Program Evaluation*, 74, 1997, p. 5-18 ; R. Burke Johnson *et al.*, « Toward a Definition of Mixed Methods Research », *Journal of Mixed Methods Research*, 1, 2007, p. 112-133. L'article suivant combine *focus groups* et questionnaires pour étudier la socialisation politique : Janette Habaschi, Jody Worley, « Child Geopolitical Agency, a Mixed Methods Case Study », *Journal of Mixed Methods Research*, 3 (1), 2009, p. 42-64.

« développements », la recherche ayant été menée en séquences combinant chacune plusieurs méthodes, la problématique d'ensemble a évolué au fur et à mesure de la production des résultats.

Cet article est centré sur le deuxième volet de cette recherche, fondé sur la réalisation de *focus groups*. Pour contribuer à une sociologie de la complexité des formes du jugement du politique, les apports des recherches qualitatives, particulièrement celles menées par *focus group* structuré, sont, en effet, indéniables et permettent d'explorer des domaines de jugement dans lesquels s'affrontent des normes et des valeurs hétérogènes, souvent peu articulées entre elles et parfois contradictoires. De manière significative, cette méthodologie a été régulièrement utilisée pour explorer et préciser les conflits normatifs en matière d'éthique du soin ou dans le domaine de la sexualité¹. À l'occasion d'une discussion de groupe, les problèmes posés confrontent l'autonomie des choix personnels avec des enjeux d'ordre public et de morale collective. Dans cette perspective, cet article poursuit un triple objectif. Il veut montrer l'utilité d'une approche par *focus group* pour appréhender les dimensions normatives, et particulièrement morales, du rapport à la politique. Il défend l'idée que les *focus group* constituent un dispositif favorable à la production, à travers l'expression d'accords et de désaccords dans une discussion, d'arguments qui constituent la grammaire de l'activité normative des individus dans leur rapport au politique. Enfin, il valorise une nouvelle méthodologie quantitative d'analyse des *focus groups* permettant de mettre à jour, plus finement encore qu'avec le dépouillement traditionnel, les formes du jugement politique et leurs ancrages sociopolitiques.

Pour montrer tout l'intérêt d'une approche par *focus group* dans l'étude des perceptions et des jugements des transgressions politiques, nous procéderons en quatre temps. Dans une première partie, nous montrerons l'intérêt de cette démarche par rapport aux analyses quantitatives classiques. Nous expliciterons le *design* de notre enquête et l'originalité de notre exploitation des données recueillies, recourant à une démarche qualitative puis quantitative. Nous mettrons en évidence les principaux apports du recours aux *focus groups* dans le cadre d'une sociologie du jugement qui met l'accent sur la diversité des perceptions et sur les arguments de justification utilisés. Dans un deuxième temps, nous analyserons les jugements portés, leur consistance et leur ordonnancement, mais aussi les effets de la dynamique de discussion sur le degré de sévérité des évaluations. Les données recueillies permettent, d'une part, de dégager des points communs entre les groupes, une échelle relativement stable de jugement (grilles de qualification et de classification) ; d'autre part, d'identifier un effet globalement modérateur de la discussion collective. Dans un troisième temps, nous prendrons en compte les modulations et les variations dans l'expression des jugements, liées à l'impact des caractéristiques sociales des groupes. Enfin, nous analyserons les raisonnements et justifications développés au sein des *focus groups*. Nous montrerons qu'il est possible d'identifier des structures argumentatives communes aux groupes (des « argumentaires ») qui se combinent pour constituer des « répertoires argumentatifs », dont certains sont plus spécifiquement caractéristiques des formes de jugement attachées à un groupe social.

1. Joshua Gamson, *Freaks Talk Back. Tabloid Talk Show and Sexual Non-Conformity*, Chicago, Chicago University Press, 1998 ; Rosaline S. Barbour, Jenny Kitzinger, *Developing Focus Group Research. Politics, Theory and Practice*, Londres, Sage, 1999.

L'apport renouvelé des *focus groups* pour appréhender la dimension morale du jugement politique

Les limites des enquêtes par questionnaire

L'objet général de notre recherche est de décrire et d'analyser les dimensions normatives et morales du rapport à la politique, c'est-à-dire la forme des jugements portés par les citoyens ordinaires sur les conduites et la probité des élus mais aussi, symétriquement, sur leurs concitoyens. Les individus formulent fréquemment des attentes et des critiques normatives concernant l'activité politique et les comportements des élus, qu'ils font valoir en termes d'exigences de probité, de devoirs et d'obligations et qu'ils expriment à travers des catégories polarisées « bien/mal », « juste/injuste », « honnête/malhonête ». Pour construire ces jugements, les citoyens ordinaires mobilisent diverses ressources – des représentations générales de la politique, des principes, des catégories légales plus ou moins précises et des expériences personnelles. La mise en évidence, de manière inductive, de ces principes de classification, des catégories et arguments utilisés par les citoyens pour juger la politique, bref l'identification et l'analyse des dimensions normatives du rapport à la politique, posent évidemment des problèmes méthodologiques. Comment isoler les principes moraux appliqués à la politique tout en considérant, comme le formule François Dubet, que « si les acteurs sociaux sont pris dans des cadres moraux, ceux-ci ne déterminent pas totalement leurs jugements »¹ ? Autrement dit, le rapport à la politique se noue de bien d'autres manières et en bien d'autres termes que par l'exigence de moralité des élus. Les jugements portés sur la probité des élus par les citoyens le sont dans le cadre plus large de la relation qui existe entre gouvernants et gouvernés.

Sur la base d'enquêtes quantitatives par questionnaire, des travaux américains et canadiens se focalisent sur la perception par les citoyens ordinaires de la probité et la corruption des élus. Les enquêtes mettent l'accent sur la complexité et l'ambivalence des jugements des citoyens sur ce qu'ils considèrent comme « bien » ou « mal » dans les comportements politiques². Elles montrent aussi l'importance explicative des formes d'atteinte à la probité dans la pondération des jugements³. Aussi fructueuses que soient ces démarches, elles présentent pourtant de réelles limites. Celles-ci sont d'abord liées aux insuffisances des données empiriques fournies par les techniques d'enquêtes par sondage pour appréhender la construction et la mobilisation des systèmes normatifs des répondants. L'utilisation de scénarios dans les questionnaires permet d'enregistrer des jugements de gravité (ou de tolérance) sur des actes de nature différente, mais ne permet pas de recueillir les justifications qui les fondent. Les enquêtes par questionnaire identifient bien l'existence d'heuristiques du jugement liées aux variations dans la perception des scénarios selon la nature des pratiques politiques en cause⁴.

1. François Dubet (avec Valérie Caillet, Régis Cortéséro, David Mélo, Françoise Rault), *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Paris, Seuil, 2006, p. 36-37.

2. Voir notamment John G. Peters, Susan Welch, « Political Corruption in America : A Search for Definition and a Theory, or if Political Corruption is in the Mainstream of American Politics, why is it not in the Mainstream of American Politics Research », *American Political Science Review*, 78, septembre 1978, p. 974-984 ; Michael Johnston, « Right and Wrong in American Politics : Popular Conceptions of Corruption », *Polity*, 18 (3), printemps 1986, p. 367-391 ; Michael W. Jackson, Rodney Smith, « Inside Moves and Outside Views : An Australian Case Study of Elite and Public Perceptions of Political Corruption », *Governance*, 9 (1), 1996, p. 23-42.

3. Voir notre présentation de ces travaux : Ph. Bezes, P. Lascoumes, « Percevoir et juger la "corruption politique"... », art. cité.

4. Maureen Mancuso, Michael M. Atkinson, André Blais, Ian Greene, Neil Nevitte, *A Question of Ethic. Canadians Speak Out*, Toronto, Oxford University Press, 1998.

Toutefois, si la combinatoire des items proposés dans le questionnaire permet d'identifier des régularités et des cohérences donnant forme à des systèmes d'attitudes stables, ce type d'enquêtes ne permet pas d'accéder aux systèmes d'argumentation développés par les individus. Par ailleurs, dans le temps bref de la passation du questionnaire, le jugement est « instantané » et « comprimé » sans qu'il soit possible aux répondants d'explicitier, de nuancer, voire de revenir sur les catégories initiales du jugement, etc. L'enquête par questionnaire, reposant sur du déclaratif, est également susceptible de favoriser l'expression de jugements plus normatifs accentuant la posture de la dénonciation¹. La démarche peut difficilement mettre en évidence les dissonances dans les attitudes, les écarts entre des jugements de réprobation et des pratiques tolérantes, les fortes différenciations dans les perceptions et attributions de gravité, parce que celles-ci ne s'expliquent que par une contextualisation du jugement et la prise en compte d'un ensemble de variables². De ce point de vue, les démarches quantitatives par questionnaire ne peuvent que mettre en relation des opinions et des variables explicatives mesurées par des questions fermées relatives au sexe, à l'âge, aux milieux professionnels d'appartenance, à l'identification partisane, etc.

Ainsi, les résultats des enquêtes par questionnaire – celles réalisées aux États-Unis, au Canada ou au Japon³, comme l'enquête Cevipof 2007⁴ – montrent que, si ces jugements ne sont pas indépendants des conditions sociales et des orientations politiques, ils entretiennent avec eux un lien distendu et complexe en fonction du sens plus large que les individus donnent de leur rapport au politique, construit à travers une série d'expériences et de socialisations (politique, professionnelle, sociale, économique, etc.). En un sens, il est peu surprenant que les enquêtes par questionnaire insistent en premier lieu sur l'influence des propriétés des actes jugés (différents selon les scénarios présentés) sur la variation de la perception et du jugement des individus : le dispositif favorise (de manière heuristique) la détection de ces jugements de premier niveau. Les ancrages sociopolitiques contextualisés des « cartes éthiques », mises en évidence par ces enquêtes, sont plus délicats à identifier et analyser.

Les apports d'une approche par les *focus groups*

Notre démarche par *focus group* vise à recueillir les discours ordinaires suscités par les interactions d'un groupe à partir d'un *stimulus* simple (un scénario à évaluer)⁵. Ce dispositif méthodologique a le mérite de réduire de façon significative les risques d'imposition de catégories émanant du chercheur quand il élabore des questionnaires, mais aussi quand il mène les entretiens⁶. Il permet aussi et surtout de prêter une attention particulière aux

1. Nous montrons plus loin que les mêmes scénarios sont globalement jugés plus sévèrement dans les réponses au questionnaire que lors des *focus groups*.

2. Pierre Lascoumes (dir.), « Les Français et la corruption politique : des représentations ambiguës », rapport phase I, Cevipof, Rapport ANR, mars 2007 ; P. Lascoumes (dir.), *Favoritisme et corruption à la française...*, op. cit.

3. Cf. Ph. Bezes, P. Lascoumes, « Percevoir et juger la "corruption politique"... », art. cité, p. 775-778.

4. Bruno Cautrès, Jean Chiche, « Le rôle des clivages sociaux dans les jugements sur la probité », dans P. Lascoumes (dir.), *Favoritisme et corruption à la française...*, op. cit., p. 106-124.

5. Nous utilisons le terme de *focus group* en raison de l'organisation et des propriétés de notre dispositif d'enquête. Nos entretiens collectifs sont centrés sur un exercice et une tâche communs – le classement et la discussion de scénarios décrivant des conduites politiques plus ou moins ordinaires – assumant le caractère construit et expérimental des interactions ainsi produites (cf. *infra*). De plus, les groupes sont composés sur la base de statuts professionnels et sociaux homogènes. Sur ces points, cf. Sophie Duchesne, Florence Haegel, *L'entretien collectif*, Paris, Nathan, 2004, p. 8-25.

6. David L. Mogan, « Focus Groups as Qualitative Research », *Qualitative Research Method Series*, 16, Londres, Sage, 1997 ; Michael Bloor et al., *Focus Groups in Social Research*, Londres, Sage, 2001 ; Jonathan White, « The-

argumentations et aux « systèmes de raisons » qui font sens pour les individus¹ pour juger les comportements politiques. Cet ensemble de raisons, reflet du travail normatif des acteurs sociaux, est loin de constituer un système rationnel parfaitement ordonné qui opérationnaliserait, en quelque sorte, des principes de moralité politique situés en surplomb. Au contraire, les individus développent des schèmes de perception et de jugement de la politique qui superposent des registres différents et souvent contradictoires. Comme le décrit F. Dubet à propos des injustices au travail, « chacun se comporte comme un théoricien, non parce qu'il est capable de fustiger les injustices, mais parce que sa critique est toujours associée à une argumentation en termes de principes perçus comme plus ou moins universels et soumis à une contrainte de cohérence et de réciprocité »². Lorsqu'ils jugent la politique, les individus produisent des argumentations et des raisonnements, plus ou moins élaborés, à travers lesquels ils donnent du sens à leur relation aux gouvernants, qu'il s'agisse des membres assez lointains (exécutif ou législatif), ou d'élus locaux mieux cernés. Ce faisant, ils fabriquent et mobilisent des « théories ordinaires » du gouvernement représentatif pour donner du sens à leur rapport au politique. Ces constructions articulent leurs expériences sociale, professionnelle et politique, les situations jugées et des principes normatifs déjà intégrés.

Pour recueillir ces matériaux, nous avons ainsi organisé onze groupes différents de discussion, homogènes sur le plan socioprofessionnel³, réalisés en deux vagues (avant et après l'enquête quantitative). Ces groupes rassemblant cinq à huit personnes, sans liens personnels, ont été menés de manière très cadrée sur la base d'un « exercice » collectif organisé : la discussion d'une série de scénarios présentant de brèves situations où les acteurs principaux sont tantôt des élus, tantôt des citoyens. Les scénarios sont utilisés dans différents types d'enquête afin de mobiliser la capacité de raisonnement des personnes enquêtées, en les plaçant « dans une situation virtuelle de délibération »⁴. Avant de demander aux personnes de formuler un jugement (ici de gravité, ailleurs d'expression de préférences), le scénario livre des informations sous une forme condensée qui permet de concrétiser les dimensions de l'enjeu que l'on veut investiguer.

Les actions présentées oscillent entre des cas extrêmes qui bornent en principe l'éventail des choix proposés : elles vont des conduites les plus communes (recommandation politique

matization and Collective Positioning in Everyday Political Talk », *British Journal of Political Science*, 39, 2009, p. 699-709 ; R. S. Barbour, J. Kitzinger, *Developing Focus Group Research...*, *op. cit.* ; S. Duchesne, F. Haegel, *L'entretien collectif*, *op. cit.*

1. Raymond Boudon, *Le juste et le vrai. Études sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*, Paris, Fayard, 1995, p. 337.

2. F. Dubet (*et al.*), *Injustices...*, *op. cit.*, p. 9.

3. Deux groupes d'ouvriers et petits employés, un avec des 19-25 ans (maçon, cuisinier, ouvrier ferronnier, coiffeuses, ouvrier, employé vêtement), l'autre avec des 40 ans et plus (technicien de production, manutentionnaire, secrétariat, agent de surveillance, infirmière, maçon intérimaire, soudeur chantier naval) ; un groupe d'employés et de cadres moyens (chargé d'affaires, cadre administratif, cadre pénitentiaire, responsable magasin diététique, cadre commercial) ; un groupe de commerçants, artisans et petits patrons (artisan imprimerie, commerçants téléphonie et automobile, taxi, artisan carreleur) ; un groupe d'étudiants (Bac +1 à +3, Université de Créteil) ; trois groupes de cadres et professions libérales, l'un jeune (autour de 30 ans – ingénieur, architectes, cadres IBM), les deux autres plus âgés (40-55 ans – chargés d'études) ; enfin, trois groupes de la fonction publique (deux groupes de fonctionnaires d'État et un groupe de personnels des collectivités locales, catégorie A – responsable gestion et administratrice dans un laboratoire de science dure, conseiller de Paris, chef de projet apprentissage, sous-directeur au ministère de l'Équipement, responsable d'un centre d'information juridique, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, directeur d'un centre hospitalier, etc.). Sept *focus groups* ont été menés à Paris, quatre en province (Toulouse, Nantes, Lille).

4. Danielle Bütschi, *Le raisonnement dans les processus démocratiques, le questionnaire de choix*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 27-34.

pour obtenir une place en crèche) à des formes de corruption légalement caractérisées¹. Les autres situations proposées contiennent volontairement des informations susceptibles, selon les personnes, de conduire à une aggravation/atténuation des jugements portés (type d'auteur, montant des avantages obtenus, faits justificatifs personnel ou social). Contrairement aux enquêtes par questionnaire américaines ou canadiennes qui privilégient des situations engageant des élus nationaux (président, ministres, députés, etc.), les cas traités dans les scénarios de notre enquête relevaient d'exemples de « politique de proximité » impliquant avant tout des élus locaux.

L'animation des *focus groups*

L'animation toujours faite par les deux mêmes personnes se déroulait en trois temps. Tout d'abord, après une présentation de l'enquête, chaque participant classait individuellement en quatre catégories les scénarios proposés selon un *crescendo* de gravité : du « très peu grave » au « très grave ». Puis, une mise en commun se faisait en portant les scores de chaque scénario sur un tableau (sans indication de l'auteur de la réponse). Enfin, la discussion était menée collectivement sur le résultat global, scénario par scénario, sans revenir sur les choix individuels. Il s'agissait alors d'explicitier les arguments d'accords et de désaccords correspondant aux scores obtenus. Quatre groupes exploratoires ont été réalisés dans un premier temps. Ils ont permis de peaufiner la démarche et servi à la préparation du questionnaire de la phase quantitative. Sept autres groupes ont été réalisés par la suite en faisant varier les compositions socioprofessionnelles². Nous avons ainsi observé, vidéo-enregistré et analysé les différentes étapes de l'entretien de groupe : le travail de classement individuel (en quatre catégories³) de 16 scénarios figurant sur des cartes⁴, puis la discussion collective des résultats autour de chacun des scénarios en demandant aux personnes d'argumenter en expliquant leurs choix. Les échanges portaient d'abord sur les situations pour lesquelles il y avait le plus d'accord collectif sur la faible ou la forte gravité, puis sur les situations de dissensus. Les participants devaient justifier les gravités attribuées, ce qui permettait d'explorer les critères de perception et de jugement différenciant les actes susceptibles d'être qualifiés de corrompus des autres. Les relances portaient, dans un premier temps, sur la possibilité de faits justificatifs des actes décrits, puis, dans les cas de consensus fort, sur des contre-arguments. Des questions plus générales sur le rapport à la politique et l'expérience qu'en avaient les personnes ont été systématiquement posées à la suite de certains scénarios pour élargir la discussion. Chaque entretien collectif a duré environ trois heures.

1. « Très peu grave » supposé : Demander une lettre de recommandation à la femme du maire pour obtenir une place en crèche – « Très grave » supposé : Un maire accorde à une entreprise le marché de l'eau de sa commune en échange du financement de son journal de campagne. L'éventail des scénarios proposés est présenté en Annexe 1.

2. Les groupes ont été constitués de trois manières différentes, toujours sur la base du volontariat : constitution *ad hoc* par nos soins ; constitution dans le cadre de cycles de formation continue s'adressant à des cadres du public et du privé ; constitution par une société d'études habituée à composer des panels dans le cadre d'enquêtes.

3. Très grave, grave, peu grave, pas grave du tout.

4. Exemples de scénarios (présentés sur des cartes) : n° 4 (crèche) : « Pour obtenir une place en crèche, un de vos amis demande un rendez-vous avec la femme du maire » ; n° 11 (dissimulation) : « Pour être réélu, un maire dissimule l'ampleur du déficit budgétaire de la ville dans sa campagne électorale en truquant les comptes de la mairie » ; n° 8 (fisc) : « À la suite d'un redressement fiscal, un de vos amis propose de donner une somme de 10 000 € à son député pour qu'il intervienne en sa faveur auprès de l'administration fiscale ».

Quels sont les principales vertus de ce dispositif d'enquête et ses effets attendus ? En partant de cas concrets et proches d'une expérience que les personnes avaient ou auraient pu avoir, il s'agissait de permettre aux enquêtés une mise à distance des stéréotypes habituels en les incitant à différencier et à hiérarchiser les situations mais aussi et surtout à justifier leurs jugements. L'entretien collectif revêt ici une double utilité. D'une part, il favorise l'expression individuelle d'une série de jugements et de justifications répétés, mis en forme à travers l'énonciation de catégorisations, de principes, d'arguments, de raisonnements et de bonnes raisons. D'autre part, cette situation collective suscite une délibération au sens d'échanges d'arguments explicitant une décision (ici un jugement de gravité). Le *focus group* laisse aux interviewés le temps de développer leurs points de vue sans que la thématique soit abordée de manière brutale. Les échanges de groupe créent une dynamique de discussions, souvent vives, qui favorise la justification, rend également possible l'implication de chacun et facilite, à l'occasion, la révélation de pratiques déviantes (recherche d'avantage personnel, petite fraude, passivité face à une transgression). Sans organiser de tour de table, les personnes sont parfois amenées à se révéler. L'entretien collectif permet ainsi d'observer des interactions sociales entre individus qui échangent longuement sur le sens des scénarios, sur le fait de savoir si les comportements décrits relèvent ou non de l'action politique « ordinaire », sur la qualification que l'on peut appliquer et sur les jugements qu'ils suscitent. L'entretien collectif permet d'éprouver la solidité des situations d'accords ou de désaccords et de tester la résistance aux effets de la discussion. Il rend aussi possible des évolutions dans les jugements entre la classification initiale du scénario et la phase d'argumentation et de justification. En facilitant la réflexion sur des sujets sensibles par des cas concrets répétés, l'entretien collectif conduit au dépassement des points de vue normatifs dominants et univoques. La construction d'une situation artificielle de jugement et de justification constitue une incitation à sortir des stéréotypes, tel celui du « tous pourris », en déployant des arguments sur la durée et en différenciant des situations selon une gradation de faits, d'auteurs, d'enjeux, de contextes, etc. Les individus établissent des différences et des nuances dans leur jugement. Confrontés à des positions différentes mais aussi à leurs propres contradictions survenues dans la discussion, ils cherchent à donner des formes de cohérence à leurs modalités d'argumentation.

Par rapport aux enquêtes empiriques existantes utilisant les entretiens de groupe, notre perspective ne cherche ni à saisir un sens partagé commun à l'ensemble des groupes, ce qui serait un modèle culturel propre à une société, ni à analyser en tant que telle la dynamique des interactions entre les participants d'un groupe même si nous recherchons et observons ces dynamiques et leurs multiples effets d'entraînement. Nous cherchons à comprendre comment des individus, appartenant à des univers socioprofessionnels proches, argumentent au cours de la discussion en combinant des principes, des règles, des symboles, des images, des expériences subjectives et l'interprétation des situations proposées. Suivant la perspective adoptée par François Dubet¹, nous essayons de dégager les éléments syntaxiques – un vocabulaire, une grammaire – composant l'activité normative des individus dans leur rapport au politique. Nous nous focalisons donc sur chacun des groupes pris dans sa globalité en centrant l'analyse sur les arguments et systèmes d'argumentation qui y ont été collectivement exprimés, avec le souci de caractériser la spécificité éventuelle des contenus et de comparer les groupes entre eux. Dans une démarche plus proche des travaux de William Gamson² que

1. F. Dubet (*et al.*), *Injustices...*, *op. cit.*

2. William Gamson, *Talking Politics*, New York, Cambridge University Press, 1992.

de ceux d'Elizabeth Frazer¹ ou de Michael Billig², il s'agit d'identifier les « casuistiques » à travers lesquelles les membres des groupes jugent la politique. Celles-ci concilient l'unicité de quelques principes mobilisés (cf. *infra*) et la diversité des jugements portés. Cette démarche ne postule pas l'homogénéité des structures d'arguments échangés au sein d'un groupe, elle aide à repérer des régularités internes. Ces dernières pourraient être expliquées par des formes concrètes d'expériences partagées (sociales, politiques, professionnelles) renvoyant à des ressources argumentatives comparables et à des « conditions structurelles » proches liées à leur position sociale, trajectoire, socialisation, etc.

Pour autant, le dispositif d'enquête fait discuter les mêmes scénarios par tous les groupes, c'est-à-dire juger et argumenter le même *continuum* de pratiques politiques plus ou moins controversées. Par ce biais, et en comparant les systèmes d'arguments, il permet aussi de repérer des régularités intergroupes dans les jugements prononcés, notamment autour de pratiques unanimement dénoncées ou tolérées, et dans les arguments et systèmes d'arguments mobilisés. On parle ainsi de « points d'accord » ou de « consensus normatifs » minimaux³ autour de pratiques réprouvées ou admises. Sur ce point, il a d'ailleurs été possible, dans une certaine mesure, d'effectuer une confrontation des résultats de l'enquête qualitative par *focus group* avec ceux de l'enquête quantitative⁴ car celle-ci comportait également l'évaluation de plusieurs scénarios communs aux deux enquêtes. Les raisons de ces régularités entre les groupes tiennent au fait que, si l'activité normative des individus à l'égard de la politique repose sur des casuistiques mobilisant de nombreuses ressources spécifiques liées aux expériences sociales, politiques et professionnelles de chacun, il est possible d'identifier quelques argumentaires récurrents ainsi que des principes stables et structurants que tous les individus et les groupes mobilisent, même s'ils les combinent différemment.

Nouvelles méthodes quantitatives pour l'analyse de données qualitatives

La première exploitation des *focus groups* a été réalisée sur la base de transcriptions standardisées des discussions, reprenant l'intégralité des prises de parole ainsi que quelques éléments de structuration des conversations (rires, silences, hésitations, etc.). Les *focus groups* ont donné lieu à un premier codage et à l'identification (de manière itérative) de principes, d'arguments et de répertoires⁵. Pour heuristique qu'elle soit, cette démarche qualitative présente un certain nombre de limites : une mesure insuffisante du degré de sévérité des jugements ; la non systématisme d'appréhension des argumentaires et la non prise en compte de la dimension temporelle des argumentations. Le recours complémentaire à une exploitation quantitative innovante des entretiens permet de dépasser ces limites et d'enrichir considérablement l'analyse.

La conception de la méthodologie quantitative d'analyse utilisée a été guidée par trois objectifs. Tout d'abord, nous souhaitons nous doter d'indicateurs permettant d'évaluer le niveau de sévérité des jugements que portaient nos participants sur les scénarios présentés ; ensuite, le poids relatif des argumentaires qu'ils produisaient pour étayer ces jugements lors de la discussion. Enfin, le troisième objectif visait, grâce à ces indicateurs, à rendre possible une

1. Elizabeth Frazer, « Teenage Girls Talking about Class », *Sociology*, 22 (3), 1988, p. 343-358.

2. Michael Billig, *Talking of the Royal Family*, Londres, Routledge, 1992.

3. Ph. Bezes, P. Lascoumes, « Percevoir et juger la "corruption politique"... », art. cité, p. 778-780.

4. Menée sur un échantillon représentatif de 2 021 personnes en face à face.

5. P. Lascoumes, Ph. Bezes, « Les formes de jugement du politique... », art. cité.

comparaison de la sévérité des jugements et de l'utilisation des argumentaires en fonction de variables externes (par exemple, le statut socioprofessionnel) ou de variables relatives aux scénarios proposés (par exemple, la nature de l'acteur principal : élu *versus* citoyen ; le degré de gravité du scénario, etc.).

Considérant ces trois impératifs, notre choix stratégique s'est porté sur la mise en place de deux procédures (la première relative aux jugements, la seconde aux argumentaires) qui toutes deux s'apparentent à des analyses de contenu sémantiques et relèvent d'une démarche quantitative. La première procédure nous a fourni un indice de la sévérité du jugement basé sur la mesure du temps d'argumentation pendant la discussion. Il consiste en un calcul du temps passé à dénoncer les conduites relativement au temps total d'argumentation (c'est-à-dire le temps passé à dénoncer ou à justifier les conduites). La seconde procédure, présentée dans la quatrième partie de l'article et traitant de l'analyse de l'argumentation, repose sur le repérage (codage, catégorisation, classification) et le dénombrement des arguments. Elle consiste à extraire, grâce à une analyse factorielle, les associations d'arguments que les participants ont produites spontanément pendant la discussion et permet ensuite le calcul du nombre d'arguments relatifs aux argumentaires ainsi constitués¹.

Mise en place d'une procédure d'analyse pour la quantification de la sévérité des jugements

La transcription de l'ensemble du corpus identifiait 3 321 énoncés (405 542 caractères). La première étape de notre procédure a consisté dans la définition d'une « unité de sens »² afin de permettre notre analyse. Nous entendons par « unité de sens » un énoncé ou segment d'énoncé durant lequel s'exprime un jugement de gravité de même valence (c'est-à-dire soit justifiant, soit dénonçant les pratiques du scénario). Notre tâche était alors de catégoriser chaque énoncé selon l'orientation du jugement qui y était exprimé. Lorsqu'un énoncé contenait à la fois des séquences justifiant et dénonçant les pratiques, il était découpé en autant de segments que de séquences partageant la même orientation. Les énoncés (ou segments d'énoncés) où aucun jugement n'était produit étaient écartés de l'analyse, tout comme ceux provenant de l'animateur (cf. Annexe 2). Après avoir traité nos énoncés selon cette procédure, nous avons abouti au repérage de 1 887 unités de sens qui étaient alors classées dans l'une des deux catégories « grave » ou « pas grave ».

La deuxième étape de notre analyse consistait à mesurer le temps passé par les participants à argumenter pour ou contre les conduites. Elle revenait à mesurer la durée des unités de sens repérées précédemment. Dans une étude préliminaire, nous avons montré que cette durée (en secondes) était très fortement corrélée au nombre de caractères de la transcription : $r(141) = .97, p < .0001^3$. Nous avons donc opté pour cette dernière unité de mesure, plus commode à utiliser. Nous avons ainsi calculé le nombre de caractères de l'ensemble des unités de sens de la transcription (cf. Annexe 2), en ayant pris soin auparavant d'en ôter les commentaires et indications d'événement. Le nombre total de

1. Les énoncés du corpus et les codages issus des analyses de contenu ont été intégrés dans une base de données Access. Cette base, associée à plusieurs logiciels (Excel, Statistica, SPSS), a ensuite servi au traitement statistique des données.

2. René L'Écuyer, *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu. Méthode GPS et concept de soi*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1990.

3. r et p correspondent respectivement au coefficient de corrélation linéaire (calculé entre la durée et le nombre de caractères des énoncés) et au degré de significativité statistique qui lui est associé.

caractères des 1 887 unités de sens était de 289 357 (71,4 % du nombre total de caractères ; M. = 153 caractères par unité de sens ; ET = 199)¹.

Nous disposons donc pour différents contextes (un scénario, un groupe, un participant, etc.) du nombre de caractères associés à la justification ainsi qu'à la dénonciation des conduites présentées. Notre indicateur de sévérité de la discussion consistait finalement à calculer le pourcentage de caractères des interventions sévères (dénonçant le comportement des protagonistes) sur le nombre total de caractères des interventions argumentées (c'est-à-dire les justifiant et les dénonçant). Une valeur de 50 % correspond à un temps passé à dénoncer égal à celui passé à justifier, c'est-à-dire à une argumentation équilibrée. Une valeur supérieure à 50 % correspond à un temps passé à dénoncer supérieur à celui passé à justifier, c'est-à-dire à une argumentation globalement sévère. Symétriquement, une valeur inférieure à 50 % correspond à un temps passé à dénoncer inférieur à celui passé à justifier, c'est-à-dire à une argumentation plutôt tolérante.

Un des avantages de notre enquête par *focus group* est de s'inscrire dans un programme plus vaste permettant une confrontation des résultats avec d'autres dispositifs de recherche. Ainsi, l'enquête quantitative² et les *focus groups* partagent sensiblement le même matériel (6 scénarios en commun). Lors de cette enquête, les participants étaient en effet amenés, en situation de face à face, à évaluer la gravité des scénarios en les situant sur une échelle de réponses en 4 points allant de 1 (« pas grave ») à 4 (« très grave »). Par ailleurs, en début de *focus group*, nous avons fait le choix de soumettre les participants à une tâche identique : ils évaluaient individuellement la gravité des scénarios (qui faisaient ensuite l'objet de la discussion collective) en les situant sur la même échelle que celle de l'enquête quantitative.

Nous disposons donc de deux nouveaux indices de sévérité des jugements : un indice de sévérité du jugement individuel initial (en début de *focus group*) et un indice de sévérité du jugement de l'enquête quantitative. Pour faciliter leur comparaison avec l'indice de sévérité de la discussion, nous avons transformé ces deux nouveaux indices afin qu'ils s'expriment en pourcentages³. Les réponses s'échelonnent de 0 % (« pas grave ») à 100 % (« très grave ») ; une valeur de 50 % correspond au milieu de l'échelle, située entre « peu grave » (33 %) et « grave » (67 %). Un rapprochement entre nos trois indices de sévérité (triangulation des données) nous permet notamment de garantir la fidélité de notre dispositif⁴.

Consistance des jugements et dynamique délibérative

Le simplisme prévaut trop souvent dans l'analyse des perceptions d'atteintes à la probité et de « corruption », mettant en exergue des jugements globalisants du type « Tous pourris »⁵ qui ne relèvent, pourtant, que de stéréotypes et de propos d'estrade. L'analyse

1. M et ET correspondent respectivement à la moyenne et à l'écart-type du nombre de caractères par unité de sens de la totalité du corpus.

2. P. Lascoumes (dir.), « Les Français et la corruption politique : des représentations ambiguës... », cité.

3. La transformation s'opère de la manière suivante : nouvel indice de sévérité (du jugement individuel initial ou du jugement de l'enquête quantitative) = (réponse à l'échelle en 4 points-1)/3.

4. Si la comparaison entre l'indice de sévérité de la discussion et les deux autres indices de sévérité ne peut faire l'objet d'un test statistique (les données sont de nature différente), elle permet néanmoins de détecter certaines convergences ou divergences qu'il sera alors utile d'analyser.

5. Ou, selon la version moderne de Jean-Luc Mélenchon, « *Qu'ils s'en aillent tous* » (Paris, Flammarion, 2010).

des données provenant d'abord des onze *focus groups*, puis des huit groupes pour lesquels nous avons réalisé des investigations approfondies, permet d'étayer des jugements nuancés et de préciser des facteurs de variation. Trois premiers résultats ont été dégagés. Tout d'abord, quel que soit le moment où les jugements sont portés sur les scénarios¹, ceux-ci sont ordonnés selon un axe allant de l'attribution d'une gravité élevée à une forte tolérance, et leur ordre de classement est stable. Tous les enquêtés font ainsi preuve de formes de compétence politique et morale², c'est-à-dire d'une capacité à différencier les situations et à les hiérarchiser. Ensuite, nous montrons empiriquement que les jugements sont consistants, c'est-à-dire que les arguments développés sont corrélés avec le classement initial. Enfin, en comparant, pour un même scénario, les classements initiaux avec les résultats de l'enquête quantitative et l'analyse des arguments échangés, il apparaît clairement que la discussion fait évoluer les jugements initiaux, qu'ils soient réprobateurs ou tolérants.

Des jugements différenciés et ordonnés

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la série de huit scénarios retenus pour l'analyse quantitative a été constituée selon deux critères. D'une part, nous avons marqué les bornes extrêmes des situations potentiellement déviantes en retenant des situations qui vont du favoritisme ordinaire à la corruption caractérisée. Après des tests auprès de quelques collègues experts, nous avons retenu deux situations considérées *a priori* comme « très peu graves ». Elles relèvent d'un clientélisme de proximité et les enjeux financiers y sont très faibles³. Deux autres, au contraire, nous semblaient *a priori* « très graves », parce qu'il s'agit des cas de corruption juridiquement qualifiée (existence d'un pacte de corruption) et comportant un gain personnel important⁴. D'autre part, pour les quatre autres scénarios, nous n'avions aucune hypothèse sur le degré de gravité qui pouvait leur être attribué. Nous avons volontairement introduit des éléments qui faisaient varier le type d'auteur (citoyen/élu) et qui introduisaient des justifications aux transgressions (trouver un emploi, accéder à un logement).

Les données recueillies permettent d'observer des régularités dans les formes du jugement. La diversité des jugements portés et leur ordonnancement en trois groupes cohérents indiquent tout d'abord que les critères de variation que nous avons retenus étaient pertinents dans leur capacité à différencier les réactions. Notre enquête valide ensuite la capacité des enquêtés à ordonner les situations et cela, de façon stable. En effet, la gradation des jugements portés initialement (vote individuel sans discussion préalable) est confirmée par l'analyse des arguments échangés en interaction. Les matériaux ne portant que sur huit scénarios, il serait hâtif de produire une hiérarchie générale des cas. En revanche, nous pouvons valider l'existence de trois types de situation, quels que soient les groupes : un premier type où prévalent les jugements de faible gravité (2 cas dont l'indice moyen initial de gravité est seulement de 16 %) ; un deuxième qui regroupe les cas controversés (3 cas dont l'indice moyen initial de gravité est de 47 %) ; un troisième, où ce sont les jugements de sévérité qui prédominent (3 cas dont l'indice moyen initial de gravité est de 82 %).

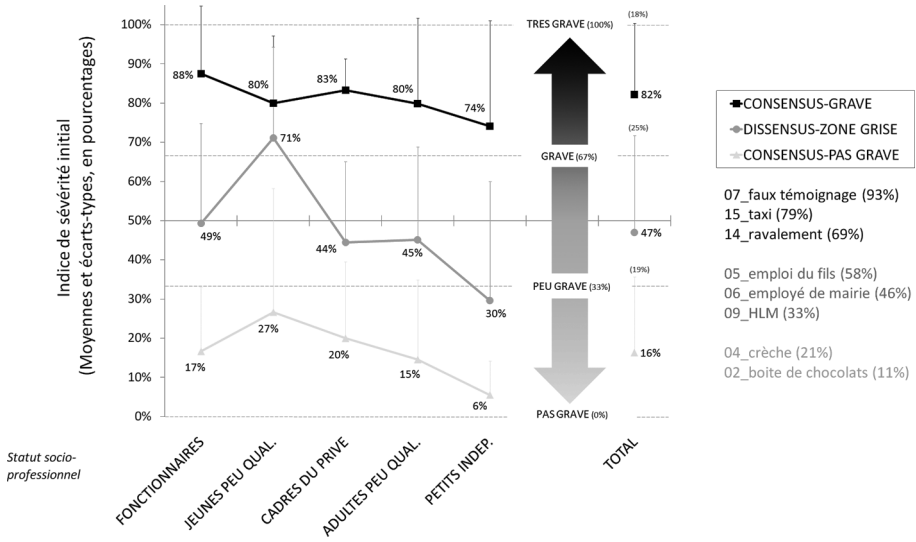
1. Moment du choix individuel en début de groupe, moment des échanges et réponses à l'enquête quantitative.

2. Loïc Blondiaux, « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique », *Revue française de science politique*, 57 (6), décembre 2007, p. 759-774.

3. Scénario n° 2 : « Le maire de votre ville envoie chaque année aux épouses de sa circonscription une grande boîte de chocolat pour la fête des mères » ; n° 4 : « Pour obtenir une place en crèche, un de vos amis demande un rendez-vous avec la femme du maire ».

4. N° 7 : « Pour sauver la carrière politique d'un ami, le maire de votre commune fait un faux témoignage » ; n° 15 : « Pour récupérer son permis de conduire suspendu pour conduite en état d'ivresse, un chauffeur de taxi propose 5 000 € à un élu pour qu'il intervienne en sa faveur ».

Figure 1. Indice de sévérité initial selon le statut socioprofessionnel et la gravité du scénario



Ces résultats sont confirmés par la confrontation avec les résultats de l'enquête quantitative pour le jugement des six scénarios communs¹. Nous retrouvons des écarts équivalents entre les trois groupes, avec cependant une sévérité supérieure pour le quantitatif (l'indice de sévérité global – tous scénarios confondus – est de 58 % pour le quantitatif et de 52 % pour les *focus groups* – cf. tableau 1 ci-dessous). Pour le type 1 (scénario pas, peu grave), l'indice moyen est de 35 % ; pour le type 2 (grave et très grave), l'indice moyen est de 81 % ; enfin, pour le troisième type (controversé), l'indice moyen est de 57 %. Si les jugements entre les deux enquêtes sont proches pour les scénarios jugés consensuellement peu graves et ceux qui sont controversés, l'écart est en revanche de 17 % entre les résultats des deux enquêtes pour les scénarios jugés consensuellement très graves. La plus grande sévérité observée dans l'enquête quantitative peut être attribuée à trois facteurs. Tout d'abord, l'évaluation des scénarios intervenait en fin de passation du questionnaire, et en particulier juste après une série de questions portant sur l'appréciation de la corruption politique (effet possible d'accumulation). Ensuite, attribuer de la gravité aux atteintes à la probité correspond au jugement socialement attendu (expression d'un politiquement correct). Enfin, le contexte d'énonciation du jugement diffère : réponse individuelle instantanée à un enquêteur en face à face ; réponse individuelle dans une situation collective sans justification immédiate du choix.

1. L'enquête par questionnaire (réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 2 021 personnes en face à face) comportait dix scénarios à classer par ordre de gravité.

Tableau 1. Comparaison des types de jugement selon les enquêtes quantitatives et qualitatives et le degré de gravité des scénarios

Degré de gravité attribué aux scénarios	Consensus sur « peu grave »	Dissensus sur la gravité	Consensus sur « très grave »
Enquête quantitative 2 021 personnes	35 %	57 %	81 %
Enquête qualitative 8 groupes	32 %	53 %	64 %

Nos résultats confirment ainsi l'hypothèse de H. Heideheimer sur l'existence de trois catégories de perception de la corruption « *white* », « *grey* » et « *black* »¹. Son modèle d'analyse est culturaliste et montre les écarts entre les perceptions des élites politico-administratives et celles des citoyens ordinaires. La « *white corruption* » correspond aux situations où ces deux groupes s'accordent pour minorer certaines pratiques transgressives (financement de la vie politique) ; la « *black corruption* », à l'inverse, désigne les situations de consensus entre ces groupes (enrichissement personnel) ; enfin, la « *grey corruption* » désigne les situations où il y a dissensus (avantages en nature, conflits d'intérêt). Dans notre enquête, l'existence d'une échelle commune de classement renvoie à un phénomène cognitif et social. Les grilles de qualification et de classification des actes sont relativement homogènes (du plus grave au tolérable) quels que soient les groupes sociaux et professionnels. Ces derniers ne se différencient pas par le recours à des échelles différentes, mais par la variation des seuils qui marquent pour chacun l'intensité de la réprobation et de la tolérance². L'enquête valide aussi les travaux de Peters et Welch et ceux de Jackson et Smith sur les différences de jugement à l'égard des élus et des citoyens³. Comme ces auteurs l'avaient déjà montré, pour des faits équivalents, les élus sont toujours évalués plus sévèrement : l'indice de sévérité initial pour eux est globalement de 55 % (tous cas et groupes confondus) et seulement de 48 % pour les citoyens. L'écart est le plus important pour les scénarios où prévaut un consensus « pas grave » (élu 48 %, citoyen 30 %). Il l'est aussi pour les scénarios « grave » (élu 68 %, citoyen 57 %). L'écart est très faible pour ceux qui sont controversés (élu 52 %, citoyen 55 %).

La consistance des jugements

Les mesures et calculs que nous avons opérés permettent de mettre en évidence une corrélation linéaire significative entre l'évaluation initiale du scénario faite par chacun des membres du groupe avant toute interaction et le temps passé à dénoncer ce même scénario durant la discussion. Deux résultats ont été dégagés. D'une part, plus le jugement initial est sévère, plus les personnes prendront de temps pour exposer des arguments de gravité⁴. D'autre part,

1. Arnold Heideheimer, « Behavioral and Normative Perspectives on the Incidence of Corruption », *Political Corruption. Readings in Comparative Analysis*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1970, p. 18-28.

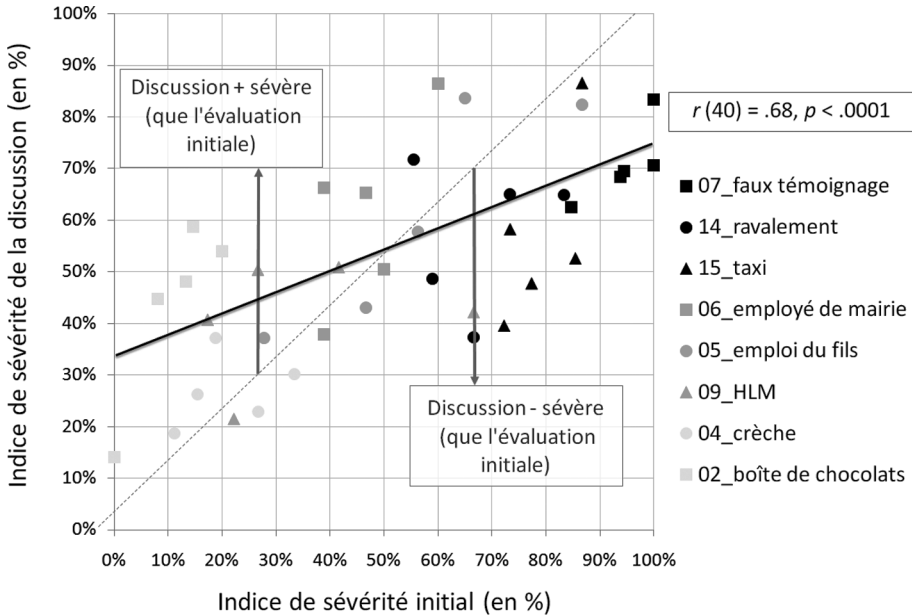
2. Ph. Bezes, P. Lascoumes, « Percevoir et juger la "corruption politique"... », art. cité, p. 779.

3. J. G. Peters, S. Welch, « Political Corruption in America : A Search for Definition and a Theory,... », art. cité ; voir aussi M. W. Jackson, R. Smith, « Inside Moves and Outside Views... », art. cité.

4. Ce résultat a été obtenu par le calcul du coefficient de corrélation partielle entre l'indice de sévérité initial et la durée de l'argumentation réprobatrice, le temps global d'argumentation étant contrôlé [$r(40) = .64, p < .0001$], r correspondant au coefficient de corrélation partielle et p au degré de significativité statistique qui lui est associé.

la figure 2 montre que plus le jugement initial individuel est sévère, plus, lors de la discussion, le *ratio* du temps de réprobation par rapport au temps global d'échange (c'est-à-dire, notre indice de sévérité de la discussion) est important : $r(40) = .68, p < .0001^1$.

Figure 2. Nuage de points figurant la relation linéaire entre l'indice de sévérité initial et l'indice de sévérité de la discussion



Note : Plus la valeur de l'indice est élevée, plus le scénario est jugé sévèrement. La droite en pointillés correspond à une corrélation parfaite et parfaitement linéaire. L'autre droite (trait plein) correspond à la droite de régression (droite des moindres carrés) issue des données. Les points individuels correspondent aux *focus groups* de même groupe social évaluant un même scénario, l'abscisse correspondant à leur sévérité moyenne initiale, l'ordonnée à leur sévérité moyenne pendant la discussion.

La délibération, moment d'évolution des jugements et d'expression de l'ambivalence

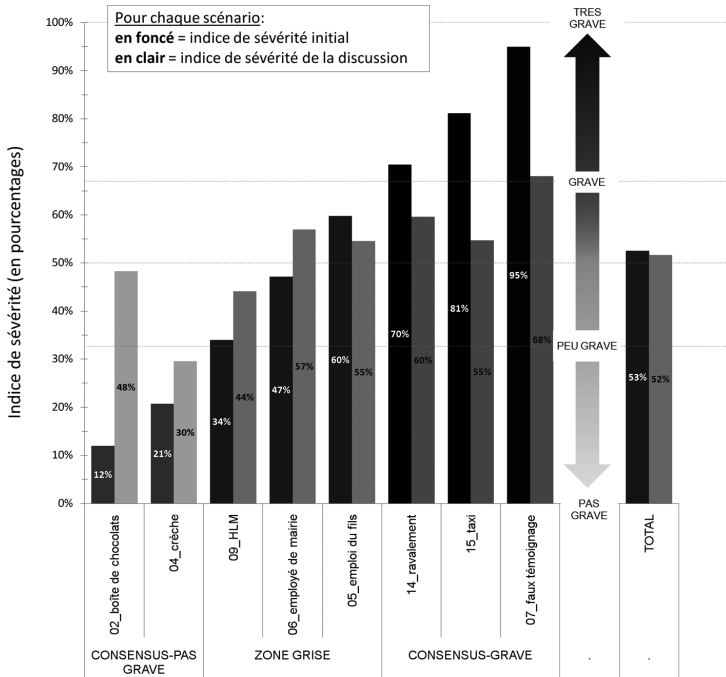
Un autre résultat porte sur la dynamique de discussion. La figure 3 montre que le jugement moyen (tous groupes et tous scénarios confondus) se situe à peu près au centre de l'échelle. Les jugements de réprobation et d'approbation sont quantitativement équivalents. Cela valide l'étalonnage effectué lors du choix des scénarios. Mais le résultat le plus intéressant porte sur les effets spécifiques de la discussion de groupe sur le jugement. Ainsi, dans les travaux antérieurs, ce sont surtout des effets de polarisation qui sont observés². Ici au contraire, il apparaît clairement que la discussion donne lieu à l'expression de jugements plus modérés,

1. r correspond au coefficient de corrélation linéaire (entre l'indice de sévérité initial et l'indice de sévérité de la discussion) et p au degré de significativité statistique qui lui est associé. La valeur de ce coefficient de corrélation révèle une relation linéaire *moyenne*. On peut d'ailleurs noter que plusieurs points s'écartent de la droite de régression. Ceci est dû au fait que chacun de nos indices subit de manière différenciée l'effet 1) de plusieurs sources de variation (par exemple, scénario, gravité du scénario, groupe social) et 2) de leurs interactions. Nous examinons plus loin ces effets.

2. Cass R. Sunstein, « The Law of Group Polarization », dans *John M. Olin Law & Economics Working Paper n° 91 (2D series)*, Chicago, The Law School, The University of Chicago, 12 juillet 1999 ; et *Going to Extremes. How Like Minds Unite and Divide*, New York, Oxford University Press, 2009.

que le jugement initial soit sévère ou tolérant. Ce résultat s’observe dans tous les groupes (nous introduirons plus loin quelques nuances sur ce point). Les scénarios qui étaient jugés en moyenne de faible gravité font l’objet d’appréciations plus sévères. À l’inverse, ceux pour lesquels était exprimé au départ un jugement sévère sont appréciés de façon plus tolérante. Nous faisons l’hypothèse (reprise de Cass R. Sunstein¹) que la modération (à double sens) qui s’exprime dans la discussion est attribuable à l’expression d’arguments persuasifs partagés et allant dans des sens contraires². Ce résultat rejoint ceux produits par d’autres démarches, qui montrent, s’agissant des jugements à l’égard des atteintes à la probité, la coexistence et la tension entre des principes et des arguments divergents³. La situation de discussion semble ici favoriser l’expression de cette ambivalence. On notera, en revanche, que les interactions modifient très peu les situations de dissensus, celles-ci étant confirmées par les échanges.

Figure 3. Sévérité de la discussion versus du jugement initial selon le scénario et son degré de gravité



1. C. R. Sunstein, « The Law of Group Polarization », cité, p. 16.

2. Nous n'avons pas mesuré l'impact de la discussion sur l'évolution des jugements individuels. Il aurait fallu pour cela un nouveau vote similaire *post*-discussion.

3. Voir P. Lascoumes (dir.), *Favoritisme et corruption à la française...*, *op. cit.* Pour les études monographiques : « Prologue », p. 21-65, et pour les questionnaires : « Les définitions concurrente de la probité publique », p. 73-79.

L'exemple le plus significatif est celui de la « boîte de chocolat » (scénario n° 2). Massivement considéré comme « très peu grave » (l'indice de sévérité initial n'est que de 12 % en moyenne) lors des votes individuels, la mise en commun des arguments produit un net durcissement du jugement (l'indice de sévérité de la discussion est de 48 % en moyenne). L'acte perçu initialement comme inoffensif et pouvant même avoir une connotation positive (un cadeau pour la fête des mères) est assez rapidement reconsidéré sous son angle clientéliste. Le geste de l'élu devient critiquable pour sa finalité politique supposée, mais aussi pour son coût (le contribuable paie une activité de promotion personnelle). Il est aussi parfois délégitimé parce qu'il serait discriminatoire (à l'égard des femmes sans enfants) ou en raison de l'origine historique de la fête des mères (le régime de Vichy). On notera, enfin, un phénomène boule de neige dans la mesure où il suffit en général qu'une personne commence à émettre des objections sur la tolérance à l'égard d'une pratique pour qu'elle soit suivie par d'autres. Une dynamique équivalente s'observe pour le scénario qui est toujours le plus réprouvé (le faux témoignage du maire pour sauver la carrière politique d'un ami, scénario n° 7). Il est jugé initialement comme très grave à 95 %, mais la discussion atténue la réprobation de près de 30 % (elle passe à 68 %). Le jugement initial s'appuie sur trois éléments principaux : le caractère illégal (un faux témoignage), l'atteinte à la *dignitas* de l'élu (le mensonge est contraire au rôle) et la finalité suspecte (sauver une carrière politique). Au cours des échanges, d'autres composantes de la situation sont évoquées et contribuent à la modération du jugement : en particulier, l'importance d'une relation d'amitié et la banalité du mensonge dans le milieu politique.

Les effets des statuts sociaux sur la variation de la sévérité du jugement

Un autre apport des *focus groups* réside dans les différences qu'ils font émerger, plus que les enquêtes quantitatives, entre les groupes de statuts socioprofessionnels différents. Le travail de comparaison des données recueillies entre les groupes montre la fécondité de l'approche. Sur ce plan, la confrontation avec l'enquête quantitative est instructive. Dans cette dernière, les effets des statuts et clivages sociaux ne sont pas simples ou immédiatement apparents¹. D'une manière générale, les résultats suggèrent qu'il n'existe pas d'alignements directs entre les jugements sur la probité publique et le statut social. Ils étaient la thèse d'une multidimensionnalité des opinions sur la probité et la corruption.

Les apports des *focus groups* pour explorer la dimension sociale du jugement

De ce point de vue, les *focus groups* et leurs exploitations offrent une démarche qui, par construction du dispositif, est plus encline à faire ressentir (par les animateurs) et ressortir (dans l'analyse) les ancrages sociaux des jugements sur la politique et la probité. Dans l'entretien de groupe composé de jeunes ouvriers et de petits employés, l'un des participants, maçon, défend, de manière nuancée, un jugement ambivalent à l'égard du cas d'un maire attribuant à un de ses cousins, célibataire, un logement HLM de cinq pièces. Si le comportement de l'élu est réprouvé, le résultat pour le bénéficiaire est défendu positivement dans un contexte général où l'accès au logement apparaît implicitement comme un bien rare.

1. Pour l'ensemble de ces résultats, voir Bruno Cautrès, Jean Chiche, « Le rôle des clivages sociaux dans les jugements sur la probité », dans P. Lascoumes (dir.), *Favoritisme et corruption à la française...*, op. cit., p. 107-124.

« C'est inacceptable de la part de l'élu ; le locataire, il a entièrement raison, encore une fois, on lui propose un pur appart dans les mains, il a raison d'accepter. Après, c'est inacceptable que ce soit lui et pas une famille nombreuse. [...] C'est plus que fréquent, ce genre de situations, parce que dans mon cas personnel, j'ai déjà vu ça. Pas aussi gros, célibataire dans un cinq pièces, mais j'ai déjà vu ça. Surtout dans les petits villages où le maire a les dossiers à côté de son bureau ; c'est même plus que fréquent, quoi. Mon employeur était le maire et m'a trouvé un appart à 100 mètres du taf dans un village dans un truc HLM, alors qu'il y en a qui attendaient depuis deux mois ou je ne sais pas combien de temps, et moi en trois semaines, j'ai eu l'appart. J'étais célibataire, j'avais deux chambres avec jardin, garage ; j'avais la bonne place, quoi. L'élu fait le con, et moi j'ai eu entièrement raison d'en profiter. »

La réprobation, explicitement formulée, est articulée à un constat réaliste selon lequel « la fin vaut les moyens ». Durant toute la durée de l'entretien collectif mené avec de jeunes ouvriers et employés, l'ancrage social du jugement est palpable chez tous les participants, articulé à des difficultés économiques personnelles qui conduisent à défendre un pragmatisme désabusé qui reconnaît survaloriser l'efficacité de l'action au détriment des principes moraux. Par contraste, le *focus group* mené auprès de commerçants, artisans et petits patrons frappe par l'homogénéité des attitudes énoncées et des comportements (les prises de parole). Tous vont dans le sens d'une représentation réaliste et cynique assumée des pratiques politiques.

L. (taxi) – Tous les politiciens sont malhonnêtes, à la base. Pour réussir dans ces métiers, il faut être malhonnête.

D. (commerçant dans le textile) – Oui, c'est à la base : si on veut devenir un homme politique, il faut déjà être un bon menteur. Ça me choque parce qu'il a fait un faux témoignage pour sauver sa carrière. Là, il a dû passer devant un tribunal, jurer, etc. C'est ça qui me choque. Pas le fait de mentir. Si t'es honnête, tu peux pas faire de la politique, c'est pas possible.

L. – Oui, je pense qu'en politique, dès la première année à l'ENA, on apprend à mentir.

Le « système » est unanimement présenté comme fonctionnant sur la base de connivences individuelles et claniques, de réseaux. D'autres entretiens de groupe mettent plus l'accent sur l'ancrage professionnel du jugement. Dans le *focus group* réalisé avec des jeunes cadres et professions libérales, l'un des participants, architecte, restitue bien le contexte professionnel et l'ambiguïté vécue d'une situation dans laquelle le maire de la ville demande à un restaurateur de prendre en charge le banquet de mariage de son fils s'il veut obtenir le marché des cantines scolaires de la municipalité.

« On a connu ce problème avec une mairie communiste, il y avait un vrai pourrissement de la situation. La transparence n'était pas là. Les gens du coin disaient : la situation est pourrie. Même vis-à-vis des restaurateurs qui nous en avaient parlé en aparté pendant au moins 2 heures. En plus il y avait une pression véritable du maire. Le maire se permettait des choses qu'on aurait pu envoyer au *Canard enchaîné*. Nous qui sommes dans l'architecture, ce genre d'appel d'offres, de pressions du maire, qui peut promettre des choses sans les tenir, cela diminue la dynamique des concours, on ne sait jamais par où le prendre. On se dit toujours on a suffisamment de qualité, le niveau de l'architecture est bon, *a priori* on doit avoir les mêmes chances que tout le monde, or on voit très bien comment cela se passe. Il faut aller faire la bise au maire, il faut aller... »

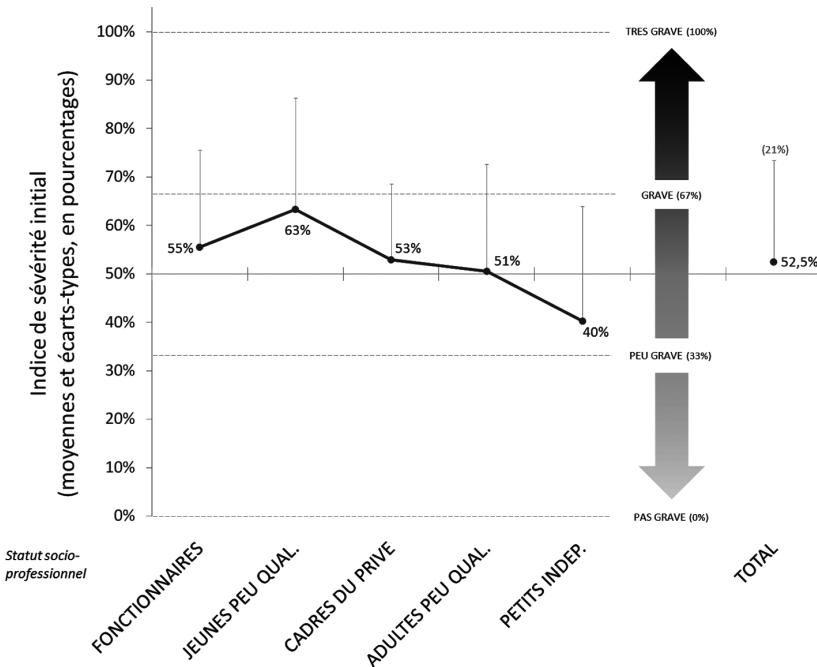
Dans ce groupe, les ressorts de l'identification au scénario et, plus largement, du jugement reposent moins sur l'identification à la situation personnelle que sur l'appréhension analytique des dilemmes de la situation professionnelle.

L'exploitation systématique quantitative des jugements formulés lors de la discussion des huit scénarios retenus offre des ressources supplémentaires pour repérer l'impact des statuts sociaux et confirme, en les affinant, les résultats tirés de l'exploitation qualitative. Elle permet aussi de fonder des différences entre les groupes que l'enquête par questionnaire ne décelait pas.

Les ancrages sociaux du jugement

Dans l'enquête quantitative¹, les statuts socioprofessionnels ne se différençaient pas sur le niveau global de sévérité des jugements portés sur les scénarios. Ce dernier varie très peu, allant de 57 % (minimum) à 58 % (maximum)². Le dépouillement des *focus groups* établit des variations intéressantes : les jugements de gravité initiaux varient selon le statut de 40 % à 63 %³ (cf. figure 4). De manière générale, on constate, sans surprise, que ce sont les scénarios les plus controversés (zone grise du jugement) pour lesquels on observe la plus grande variabilité des jugements entre statuts socioprofessionnels (cf. figure 1).

Figure 4. Sévérité du jugement initial selon le statut socioprofessionnel du groupe



1. P. Lascoumes (dir.), « Les Français et la corruption politique... », cité.

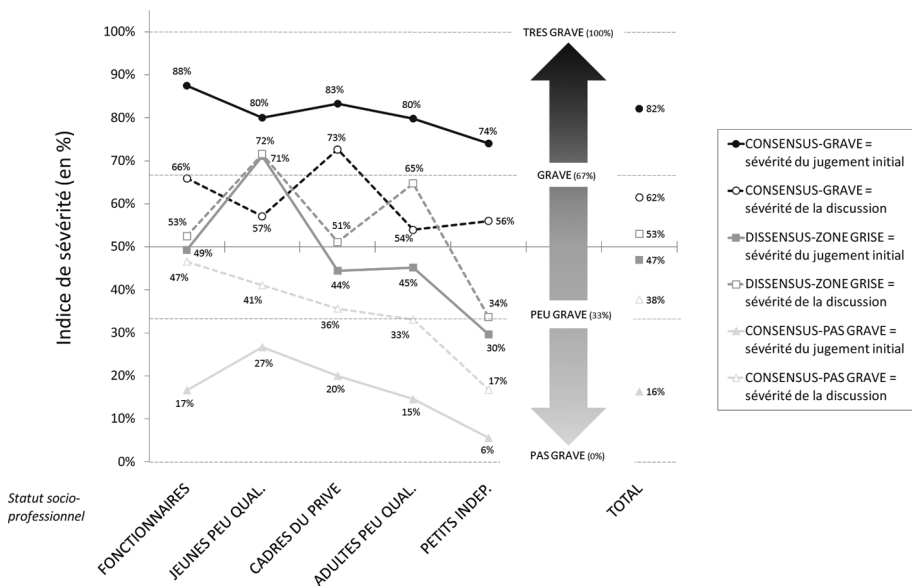
2. Moyenne de 2,74 sur l'échelle de 1 (pas grave) à 4 (très grave) des jugements des scénarios.

3. Concernant l'analyse de la sévérité selon le statut socioprofessionnel, les données des groupes partageant le même statut ont été agrégées. À chaque fois, on a auparavant vérifié que ces groupes ne se différençaient pas sur la sévérité des jugements.

Toutefois, certaines spécificités attribuables aux statuts sont repérables. Nous présenterons d’abord les deux groupes les plus contrastés en termes de jugement (les plus tolérants : commerçants, artisans et petits patrons ; et les plus réprobateurs : jeunes ouvriers et petits employés), puis les quatre situations intermédiaires.

De manière systématique, le groupe des commerçants, artisans et petits patrons se détache des autres statuts, car il est le seul groupe à exprimer (globalement) de la tolérance à l’égard des conduites politiques présentées dans les scénarios. Tous scénarios confondus, ce groupe a un indice de sévérité initial de 40 % (moyenne 2,2), tandis que, pour le groupe ouvriers/employés de 40 ans et plus, l’indice de sévérité initial est de 51 % (2,53), mais aussi de 53 % (2,59) pour les cadres et de 55 % (2,65) pour les fonctionnaires. La prise en compte de l’indice de sévérité de la discussion confirme ces traits. Quels que soient les scénarios, le groupe des commerçants, artisans et petits patrons est le plus tolérant de tous les groupes dans ses jugements, y compris pour les pratiques faisant l’objet d’un consensus « grave » (la « *black corruption* »), comme le faux témoignage ou l’achat de faveurs (cf. figure 5).

Figure 5. Indice de sévérité initial (traits pleins) versus de la discussion (traits pointillés) selon le degré de gravité du scénario et le statut socio-professionnel du groupe



Par contraste, le groupe des jeunes ouvriers/employés est celui qui exprime la plus forte sévérité tant lors des évaluations initiales (63 % en moyenne) qu’au cours des discussions (59 % en moyenne). Les situations de précarité économique liées à la fragilité d’emplois peu qualifiés favorisent l’expression d’un registre de déception, de résignation, mais aussi de sévérité à l’égard des politiques. La compréhension de cette plus grande attribution de gravité est précisée par l’analyse des variations du niveau de sévérité selon les scénarios. Le groupe des jeunes ouvriers/employés se montre en effet nettement plus intransigeant à l’égard des scénarios relatifs à l’obtention de biens économiques et sociaux difficiles d’accès (emplois, logement) par le biais de pratiques clientélistes (effectuer un don, adhérer au parti du maire, obtenir une lettre de recommandation de l’épouse de l’élu). Leur niveau de sévérité initiale est alors de 71 % (moyenne sur l’échelle de 3,13), alors qu’il n’est que de 44 % pour les

cadres (2,32), ou même de 30 % pour le groupe des commerçants, artisans et petits patrons (1,9). Ces situations sont d'autant plus condamnées qu'elles correspondent à des expériences vécues par les participants du groupe. La condamnation ne va cependant pas sans ambivalence puisque certains participants reconnaissent avoir bénéficié de ce type de pratiques. Ces conduites semblent d'autant plus sévèrement jugées qu'elles font ressentir davantage les compromissions induites par les difficultés économiques et la précarité.

Si on analyse maintenant les variations de la sévérité du jugement pendant la discussion selon l'auteur principal, il est frappant de constater la singularité du groupe des jeunes ouvriers employés peu qualifiés. Ce groupe est de loin celui dont l'indice de sévérité est le plus élevé, à 68 % (3,04), lorsque l'action est initiée par un élu. La critique de la déviance politique y est la plus forte. Par contraste, le groupe des commerçants, artisans et petits patrons (globalement plus laxiste) juge de façon équivalente les actes initiés par les citoyens (39 %) et ceux émanant des élus (35 %). Ce jugement est l'écho de la perception d'un univers social et politique « réaliste », sans droit et sans norme générale, qui échappe à toute régulation. Ce qui est valorisé, c'est, d'un côté, la capacité des élus à obtenir et rendre visible des résultats et, de l'autre, les bénéfices particuliers que les individus sociaux parviennent à en retirer, quelles que soient les voies qui ont permis d'y parvenir. Dans ce monde, la différence entre élus et citoyens se brouille. Le responsable de la corruption n'est pas plus l'élu que le citoyen. C'est parce que la société dans son ensemble fonctionne aux rapports de force et à la faveur que l'élu, qui n'en est que l'émanation, pratique la collusion, le mensonge et les abus de pouvoir.

Entre ces deux groupes situés chacun à un bout du *continuum*, les différences entre les groupes de fonctionnaires (catégorie A), de cadres d'entreprises et même d'ouvriers/employés peu qualifiés de plus de 40 ans sont moins immédiatement perceptibles, si l'on s'en tient à la sévérité du jugement. La comparaison des indices de sévérité initiaux par scénario permet cependant d'observer des différences instructives. Les groupes de fonctionnaires sont ainsi parmi les groupes les plus tolérants (avec les adultes peu qualifiés et le groupe des commerçants, artisans et petits patrons, toujours plus « laxistes ») sur les scénarios (boîte de chocolat, crèche) faisant consensus dans le jugement « pas grave ». Ils sont aussi les plus sévères de tous les groupes à propos des scénarios faisant consensus dans la condamnation et la gravité (faux témoignage, ravalement, taxi). Leur niveau de sévérité est en revanche proche des deux autres catégories concernant les scénarios qui font le plus dissensus. Une explication possible est la « proximité » des fonctionnaires avec les deux types de pratiques que leurs positions professionnelles leur permettent d'observer régulièrement. Leurs jugements s'appuient sur des formes de connaissance de l'intérieur des limites de l'acceptable. Ils tracent des frontières entre ce qui relève de la « *politics as usual* » (toléré parce qu'habituel) et ce qui franchit clairement le cadre légal (condamné sans hésitation parce qu'illégal). Un échange autour du scénario « boîte de chocolat », extrait d'un groupe de fonctionnaire, illustre bien cette connaissance de « ce qui se fait » en politique.

Animateur – Pourquoi considérez-vous que ce n'est pas grave ?

Participant 1 – C'est quelque chose de convivial.

Participant 2 – C'est connu. Et c'est universel ; il n'y a pas de discrimination.

Participant 3 – Les mères sont ici toutes mises sur un pied d'égalité ; il n'y a pas de passe-droits, de mesures de faveur.

Animateur – Est-ce que c'est fréquent selon vous ? Est-ce que ça peut dissimuler une intention électorale ?

Participant 4 – Évidemment ! Mais comme c'est non discriminant... c'est un geste. Toutes les dispositions qui sont prises sont toujours en faveur de la population. Donc c'est également un geste en faveur de la population, comme un autre. Et comme il est non discriminant, il va dans le sens de l'intérêt général. Ce sont les mères. Si tu fais un équipement sportif, il ne concerne que ceux qui font du sport. Effectivement, il ne va pas concerner les autres ; mais pour autant, c'est pour tout le monde. L'intérêt général, c'est pour tout le monde, c'est ça que ça veut dire. Là, c'est pour toutes les mamans. [...] Mais il est évident qu'il y a une arrière-pensée, pour autant, elle n'est pas répréhensible.

Animateur – Et si c'est accompagné d'un petit mot personnalisé du maire ?

Participant 4 – Mais évidemment que c'est accompagné ! Quand vous offrez un cadeau, vous dites toujours... Sinon, ce n'est pas un cadeau. Quand vous faites, vous, un cadeau à titre privé, vous dites toujours : « Voilà, c'est pour tes 20 ans, bisous, untel ». Là, c'est pareil, sauf que ce n'est pas marqué « bisous », mais c'est pareil. C'est évidemment accompagné. Et personne n'est dupe sur l'intérêt. Mais pour autant, faire un geste de sympathie ne doit pas être répréhensible parce que dans ce cas-là, on n'a plus le droit de serrer la main, parce que c'est effectivement accorder un geste de sympathie à un potentiel électeur.

D'autres types de différences se font jour entre les groupes de fonctionnaires A et les cadres d'entreprises lorsqu'on considère les effets de la discussion. De tous les groupes socioprofessionnels, les fonctionnaires sont ceux dont les jugements initiaux évoluent le plus dans la discussion, notamment parce qu'ils tempèrent beaucoup leurs jugements initialement tolérants des scénarios jugés peu graves (l'offre d'une boîte de chocolat par le maire pour la fête des mères ou pour la demande de rendez-vous pour une place en crèche). Par contraste, les groupes de cadres d'entreprises sont ceux qui « moyennisent » le moins leurs jugements initiaux dans la discussion et, notamment, qui modèrent le moins leurs jugements sévères initiaux. Les ouvriers/employés âgés apparaissent, pour leur part, plus sévères lors de la discussion que lors de l'évaluation initiale à propos des scénarios qui font dissensus et concernent des biens rares (logement, emploi). Expliquer ces différences, croisant statut social et effet de la discussion, ne va évidemment pas de soi. Les ancrages socioprofessionnels des jugements sont importants pour comprendre les différences. Dans le cas des fonctionnaires, la discussion collective conduit à révéler les enjeux cachés (et implicites) de ces pratiques. S'ils les savent tolérées, les fonctionnaires sont aussi parfaitement conscients des calculs politiques et des rapports de clientélisme qu'elles dissimulent. La faible modération dans la discussion de la part des cadres d'entreprises à propos des scénarios jugés unanimement condamnés est plus difficile à interpréter. Tout se passe comme s'ils appliquaient des principes généraux et des règles légales pour fonder leurs jugements sans vouloir considérer, en tout cas moins que d'autres groupes (notamment les ouvriers employés peu qualifiés de plus de 40 ans), les éléments justificatifs (contexte économique, biens rares, etc.) susceptibles de pondérer la sévérité du jugement. Quand bien même la situation est jugée d'un point de vue professionnel, ce que montre l'extrait d'entretien cité plus haut, ce sont les principes analytiques qualifiant globalement la situation qui l'emportent.

Identifier et analyser les répertoires argumentatifs

Si notre dispositif d'exploitation d'une base quantitative permet d'évaluer la sévérité des jugements que les personnes portent sur les transgressions politiques, il permet également d'analyser de façon exhaustive les justifications qu'elles produisent et qui fondent

leurs jugements. Une première exploitation itérative des matériaux recueillis par les *focus groups* avait permis d'identifier des principes concurrents de jugement du politique : trois principes moraux mettant en exergue l'impartialité, l'exemplarité de la conduite et le désintéressement de soi ; trois principes d'action à teneur conséquentialiste valorisant l'efficacité de l'action publique, la production de biens proprement collectifs et la proximité de l'élu à l'égard des citoyens¹. Les combinaisons variées de ces principes, selon les groupes, structurent ce que nous avons appelé des « répertoires » différents (légalisme, contractualisme, pragmatisme et réalisme), définissant un rapport global au politique et des attentes normatives contrastés². L'analyse quantitative des discussions vient considérablement enrichir cette exploitation. Elle offre la possibilité d'extraire les arguments de manière plus systématique, de construire des « répertoires argumentatifs » plus précis et de mesurer la fréquence de leur emploi.

Nous exposerons dans un premier temps la procédure d'analyse qui nous a permis de dégager un nombre limité de modèles d'argumentation dont la portée est transversale à la fois aux groupes sociaux et au matériel présenté. La constitution de ces modèles, que nous appelons répertoires argumentatifs, est l'aboutissement d'une analyse de contenu sémantique guidée par les données (*bottom-up*) et empruntant une démarche quantitative. Dans un second temps, nous présenterons ces répertoires et la part relative qu'ils occupent dans les discours. Nous montrerons comment les groupes sociaux se distinguent quant au poids relatif qu'ils accordent à ces répertoires pour justifier ou dénoncer les conduites déviantes.

Comment quantifier le poids relatif des contenus argumentatifs ? Mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'analyse

Trois grandes étapes structurent la procédure mise en place pour repérer et analyser les contenus argumentatifs du corpus.

Catégorisation et classification des arguments

La première consiste à coder, catégoriser et classer les arguments (unités de sens) de la discussion en considérant à chaque fois le contexte d'un seul et même scénario (unité de contexte, tous groupes confondus). La catégorisation des arguments a été guidée par les consignes que René L'Écuyer donne à propos du modèle ouvert³. Ce modèle est dit ouvert « en ce qu'il n'existe pas de catégories *a priori* ; les catégories sont induites du matériel analysé par regroupements successifs des énoncés selon leur parenté ou leur similitude de sens les uns par rapport aux autres »⁴. Nous avons repris le découpage réalisé lors de la première analyse (sur la sévérité des jugements). Ainsi, pour chacune des interventions où s'exprimait un jugement (soit favorable, soit défavorable aux conduites présentées), nous avons repéré puis résumé en quelques mots le (ou les) arguments(s) présents. Après cette phase de codage effectué pour chaque scénario (tous groupes confondus), nous avons procédé aux premiers regroupements de résumés d'arguments selon leur similitude de sens, puis nommé ces catégories préliminaires. Nous avons ensuite réorganisé ces catégories (par subdivision, fusion, élimination des catégories redondantes) en veillant toujours à ce qu'elles reflètent bien les énoncés qui y étaient classés. Nous avons donné un nom précis aux catégories d'arguments

1. Voir P. Lascoumes, Ph. Bezes, « Les formes de jugement du politique », art. cité, p. 139-142.

2. P. Lascoumes, Ph. Bezes, *ibid.*

3. R. L'Écuyer, *Méthodologie de l'analyse développementale des contenus...*, op. cit.

4. R. L'Écuyer, *ibid.*, p. 65-66.

ainsi créées et constitué une grille d'analyse par scénario (cf. Annexe 3 pour un exemple de grille). Ces huit grilles (de 11 à 24 catégories d'« arguments » selon le scénario)¹, constituées de catégories justifiant ou dénonçant les conduites, nous ont enfin permis de procéder à la classification des arguments exprimés dans chacune des 1 187 interventions argumentées du corpus. Au final, 2 586 arguments ont été repérés et répartis dans nos catégories.

Extraction des argumentaires

L'étape suivante consistait à extraire, à l'aide d'une analyse statistique appropriée (analyse en composantes principales), les associations d'arguments que les participants avaient produites spontanément pendant la discussion des scénarios.

– Construction des matrices de données

Dans un premier temps, nous avons segmenté le corpus de chaque scénario (pour tous les groupes) en intervalles successifs de 500 caractères. Dans chaque intervalle, nous regroupions les interventions par participant. Puis, ces regroupements faisaient l'objet d'un comptage et d'une classification des arguments qui y étaient exprimés. L'idée était alors de créer une matrice de données permettant de mettre en évidence les arguments qui, chez un même participant, entretiennent un rapport systématique de contiguïté temporelle dans la discussion (cf. tableau 2). Les lignes de cette matrice renvoient aux participants qui ont produit, dans l'intervalle de temps analysé, des énoncés ou segments d'énoncés argumentés ; les colonnes sont constituées par la liste des catégories d'arguments produits par scénario. Pour chaque ligne, les arguments présents dans les énoncés ont été comptés et ventilés dans les catégories d'arguments.

Tableau 2. Exemple d'une matrice de données préparatoire à l'analyse factorielle

N° groupe	N° ligne	N° intervalle	Participant	Arguments (scénario A)				
				ARG. 1	ARG. 2	ARG. 3	...	ARG. 20
1	1	1	Philippe	3	0	2	...	0
1	2	1	Alain	0	2	0	...	1
1	3	2	Alain	2	0	1	...	0
1	4	2	Jean-François	0	1	0	...	2
1	5	3	Aline	0	2	0	...	3
...
8	189	6	Sergio	1	0	1	...	0

Dans l'exemple présenté dans le tableau 2, Philippe, participant du *focus group* 1, produit pendant le 1^{er} intervalle de temps de la discussion sur le scénario A trois arguments relevant de la catégorie 1 et deux arguments relevant de la catégorie 3.

1. Moyenne = 17.8 arguments par grille ; Écart-type = 4.4 arguments.

– Analyses factorielles exploratoires

Nous avons réalisé pour chacune des huit matrices de données (une par scénario) une analyse en composantes principales (ACP)¹. L'examen de la matrice des poids factoriels nous a permis de déterminer les arguments contribuant fortement à une même composante (cf. Annexe 4 pour examiner les résultats détaillés d'une ACP)². De fait, ces associations d'arguments constituent les argumentaires produits lors de la discussion de chaque scénario. Enfin, nous nous sommes attachés à nommer ces argumentaires extraits des données en fonction des contributions relatives des arguments. Sur l'ensemble du corpus, 53 argumentaires ont été extraits (entre 5 et 8 argumentaires par scénario). Parmi ces argumentaires, 31 relèvent d'une argumentation justifiant les conduites et 22 de leur dénonciation. Il a dès lors été possible de quantifier le nombre d'arguments formant les argumentaires, et ainsi de quantifier le poids relatif de ces derniers dans la discussion d'un même scénario.

Des argumentaires à la constitution de répertoires argumentatifs

Rappelons que les argumentaires extraits dans l'étape précédente sont attachés à un seul scénario. Or, un de nos objectifs était de pouvoir comparer le recours aux contenus argumentatifs selon le type de scénario ou selon le statut, c'est-à-dire tous scénarios confondus. Nous avons donc procédé à une dernière étape en repérant les similitudes de sens entre nos 53 argumentaires. Nous nous sommes rapidement rendu compte qu'il était possible de faire émerger des catégories pertinentes et transversales aux scénarios, catégories que nous avons appelées « répertoires argumentatifs ». Au terme d'un processus de catégorisation guidé par les consignes de R. L'Écuyer³, les argumentaires ont finalement pu être classés dans huit répertoires (de trois à dix argumentaires par répertoire)⁴. Un exemple de classement des argumentaires relevant d'un même répertoire est présenté dans l'annexe 5. Les huit répertoires ainsi constitués sont plus précis et moins englobants que ceux identifiés lors d'une première exploitation qualitative du corpus⁵. Chacun est fondé sur un principe ou son absence (proximité de l'élu, moralité, justice, efficacité, etc.) selon qu'il sert à dénoncer ou à justifier une conduite.

Dans ce cadre, il devient possible de calculer un indice d'utilisation relative de ces répertoires dans le discours en déterminant, dans différents contextes (par exemple, participant, scénario,

1. Après s'être assuré de la faisabilité de cette analyse et avoir déterminé le nombre de composantes à extraire, nous avons examiné la solution a) d'une rotation orthogonale et b) d'une rotation oblique des composantes. Conformément aux recommandations de plusieurs auteurs (Elazar J. Pedhazur, Liora Pedhazur Schmelkin, *Measurement, Design, and Analysis. An Integrated Approach*. Hillsdale, LEA, 1991 ; Kristopher J. Preacher, Robert C. MacCallum, « Repairing Tom Swift's Electric Factor Analysis Machine », *Understanding Statistics*, 2, 2003, p. 13-32), nous avons retenu la solution oblique quand les composantes étaient significativement corrélées, et la solution orthogonale quand les composantes étaient indépendantes. Aucune des huit solutions obliques n'ayant révélé de corrélation entre les composantes, nous avons à chaque fois opté pour la solution avec rotation orthogonale (cf. Annexe 4 pour un exemple). D'autre part, certains arguments étaient écartés de l'analyse lorsque leur fréquence d'apparition était trop faible.

2. Ces poids factoriels correspondent aux « *factor loadings* », c'est-à-dire aux corrélations entre les variables observées (*i.e.* les arguments) et les composantes principales.

3. R. L'Écuyer, *Méthodologie de l'analyse développementale des contenus...*, *op. cit.*, p. 65-66.

4. Les argumentaires extraits à l'étape précédente étant a) composites par nature (*i.e.* composés d'arguments divers que les participants associent spontanément) et b) non transversaux (*i.e.* propres à chaque scénario), nous avons choisi, pour constituer nos répertoires argumentatifs, une méthode de classification empirique. Néanmoins, nous nous sommes aidés des ACP déjà réalisées (matrices des composantes). Le classement d'un argumentaire était facilité par l'examen du poids factoriel des arguments qui le constituaient.

5. Quatre répertoires identifiés : légaliste, contractualiste, pragmatiste et réaliste (cf. *supra*).

groupe, statut), le pourcentage d'arguments relevant de ce répertoire (c'est-à-dire, relevant des argumentaires le constituant) sur l'ensemble des arguments avancés (c'est-à-dire, relevant de l'ensemble des répertoires).

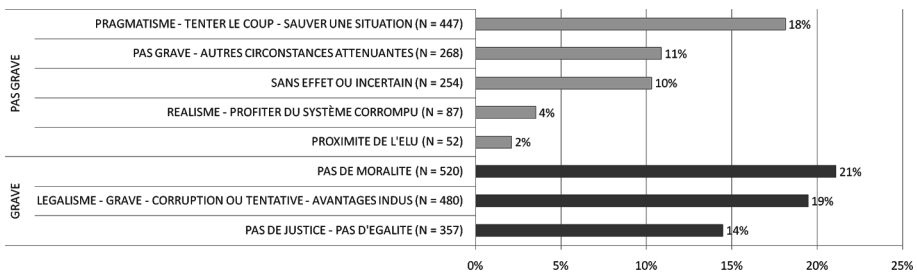
Utilisation relative des répertoires argumentatifs et ancrages sociaux

Parce que les répertoires sont en nombre limité (huit) et qu'ils correspondent à des principes de jugement du politique, il n'est pas surprenant de les trouver mobilisés par l'ensemble des groupes. Leurs combinaisons apparaissent, en revanche, plus spécifiques et souvent rattachées à un groupe social en particulier.

Poids relatifs des répertoires dans le corpus

L'examen de la part relative que prennent les huit répertoires argumentatifs dans le discours (tous groupes et scénarios confondus) est instructif. Parmi ces répertoires, cinq relèvent de la justification des conduites (totalisant 46 % des arguments) et trois relèvent de leur dénonciation (54 % des arguments). On retrouve ici, par le biais du dénombrement des arguments constituant les répertoires, le résultat selon lequel le jugement global à l'égard des conduites déviantes est plutôt sévère, alors même que les participants recourent à un plus grand nombre de répertoires justifiant les conduites : 5 contre 3 (cf. figure 6).

Figure 6. Fréquence relative d'utilisation des huit répertoires argumentatifs (tous groupes et scénarios confondus)



Note : N correspond au nombre d'arguments (tous groupes et scénarios confondus) relevant du répertoire argumentatif.

Quand il s'agit d'étayer un jugement réprobateur, les participants mobilisent prioritairement (21 % des arguments) le répertoire dénonçant le manque de moralité et les écarts de conduite des acteurs (« Pas de moralité »). On y retrouve un ou plusieurs des principes moraux identifiés dans la première exploitation des *focus groups* : l'impartialité, l'exemplarité et le désintéressement de soi. En deuxième rang (19 %) intervient le répertoire mettant l'accent sur une approche légale des situations et le rappel des règles formelles (« Légalisme – grave – corruption ou tentative – avantages indus »). Le répertoire réprobateur auquel les participants font le moins appel (14 % tout de même) privilégie quant à lui une argumentation centrée sur la dénonciation de l'injustice et des ruptures d'égalité introduites par les conduites déviantes (« Pas de justice – pas d'égalité »).

Lorsque les participants argumentent avec des jugements de tolérance (cf. figure 6), ils le font à partir de trois catégories organisant les cinq répertoires mobilisés. La première est constituée d'un seul répertoire, sans conteste le plus utilisé (18 % des arguments), et qui se détache des quatre autres. Il développe un point de vue pragmatique qui considère que les

règles peuvent être l'objet d'arrangements et qui juge les passe-droits avec beaucoup d'indulgence (« Pragmatisme – tenter le coup – sauver une situation »). En recourant à ce répertoire, les participants valorisent l'efficacité potentielle des conduites déviantes présentées par les scénarios et mettent l'accent sur la légitimité des motivations des acteurs. La deuxième catégorie est constituée de deux répertoires ayant sensiblement la même fréquence d'utilisation (11 % et 10 % des arguments). Le premier renvoie à un ensemble de justifications mettant l'accent sur les circonstances atténuantes de la conduite des acteurs (« Pas grave – circonstances atténuantes »). Le second est de teneur conséquentialiste, il consiste soit à nier l'efficacité des conduites déviantes, soit à mettre en avant l'incertitude du résultat des transgressions (« Sans effet ou incertain »). La troisième catégorie (la moins utilisée, 6 %) est composée d'un premier répertoire (4 %) selon lequel, dans un univers social et politique qui échappe à toute régulation, la fin justifie les moyens (« Réalisme – Profiter du système corrompu »). Le deuxième répertoire (seulement 2 % des arguments) justifie les conduites de transgression en valorisant l'importance des liens de proximité entretenus par les représentants politiques. Il considère que l'élu est dans son rôle en satisfaisant les demandes du citoyen et en rendant des services, même s'il déroge à certains principes comme l'égalité de traitement (« Proximité de l'élu »).

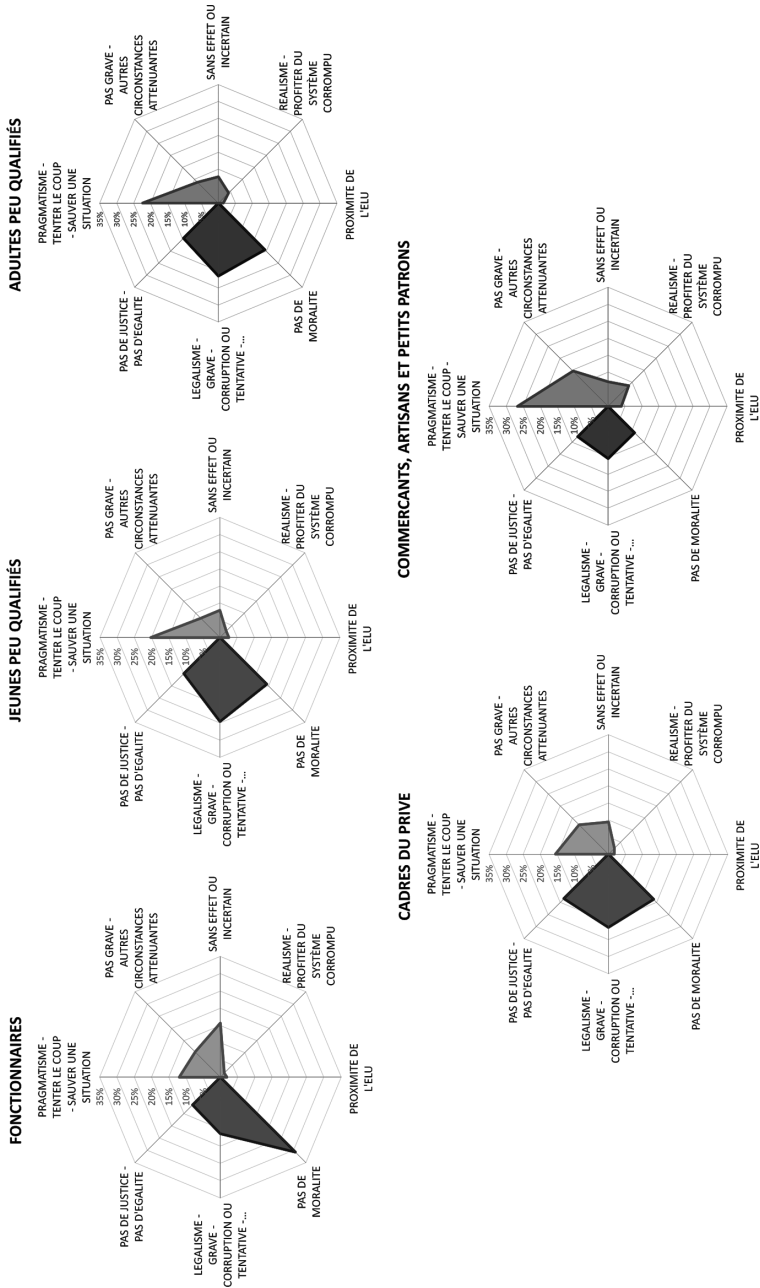
Utilisation différenciée des répertoires selon le statut

Lorsque l'on examine l'utilisation des répertoires, la comparaison entre les groupes s'avère une nouvelle fois très opérante. Si chaque groupe utilise l'ensemble des répertoires, montrant par là la stabilité de ces modèles d'argumentation et leur articulation à un nombre limité de principes généraux, certains groupes, parce qu'ils privilégient certains répertoires, créent des combinatoires qui leur sont propres. Deux groupes socioprofessionnels se distinguent des autres dans leur façon d'utiliser des répertoires (cf. figure 7) : le groupe des fonctionnaires et celui des petits indépendants (commerçants, artisans et petits patrons).

Le groupe des fonctionnaires se distingue par son utilisation massive (31 %) du répertoire réprochant l'absence de moralité des acteurs, répertoire qui atteint ici son plus haut niveau d'utilisation quand on le compare aux quatre autres statuts (la moyenne d'utilisation tous statuts confondus est de 21 %). Les fonctionnaires utilisent aussi les références au légalisme (16 % des arguments produits) et dans une moindre mesure les principes de justice et d'égalité (11 %) pour dénoncer les conduites déviantes. Quand il s'agit de justifier les transgressions, les fonctionnaires utilisent plus que les autres groupes le répertoire conséquentialiste niant l'efficacité des transgressions ou mettant l'accent sur l'incertitude du résultat (16 % ; la moyenne tous statuts confondus est de 10 %). La mobilisation de ces répertoires spécifiques peut s'expliquer par une connaissance interne des fonctionnements politiques. Les fonctionnaires connaissent les règles légales mais savent aussi, mieux que d'autres groupes, que l'existence de marges de manœuvre importantes exige une rectitude de comportement qu'ils attribuent, *in fine*, à une conception élevée du rôle et de la fonction (moralité).

Le groupe des petits indépendants se caractérise, quant à lui, par un faible recours aux répertoires réprobateurs, dont la fréquence d'utilisation est toujours inférieure à la moyenne (tous statuts confondus). Leur argumentation totalise, lorsqu'on prend en compte les cinq répertoires justifiant les conduites déviantes, 62 % d'arguments de tolérance. On observe aussi dans ce groupe une surreprésentation des arguments pragmatiques (27 %, alors que la moyenne n'est que de 18 %). Ils invoquent aussi souvent des circonstances atténuantes qui

Figure 7. Fréquence relative d'utilisation des répertoires argumentatifs selon le statut socioprofessionnel



Note : Pour chaque statut, la valeur associée à un répertoire correspond au pourcentage d'arguments (produits par les groupes de ce statut) relevant du répertoire, relativement aux arguments associés à l'ensemble des répertoires.

minimisent la responsabilité des acteurs (15 % ; la moyenne est de 11 %) et des arguments de réalisme (9 % ; la moyenne est de 4 %). Ce dernier répertoire est ici à son plus haut niveau d'utilisation.

Lorsqu'on examine l'utilisation que font les trois autres statuts des répertoires, on constate une réelle ressemblance de *patterns* (cf. figure 7). Elle est notamment frappante pour les deux groupes d'ouvriers/employés peu qualifiés (jeunes et plus de 40 ans). Ce dernier résultat semble valider l'hypothèse selon laquelle la variation observée dans l'utilisation des argumentaires est bien corrélée à un effet du statut. Globalement, ces trois statuts (les cadres et les deux groupes d'ouvriers/employés peu qualifiés) utilisent à un niveau moyen tous les répertoires réprobateurs. En revanche, les deux groupes d'ouvriers/employés peu qualifiés recourent plus fréquemment au pragmatisme (20 % pour les jeunes et 22 % pour les plus âgés) comparativement aux cadres (16 %).

*
* *

L'enquête menée par *focus group* s'insère dans un programme de recherche proposant trois méthodologies différentes et complémentaires – enquête quantitative par questionnaire, monographies, *focus groups*. En conclusion, il est d'abord possible de confronter les démarches et de comparer leurs apports respectifs. S'agissant des *focus groups*, trois contributions distinctes sont à retenir. Tout d'abord, une première analyse des discussions nous a permis de centrer l'essentiel des questions de l'enquête quantitative sur les rapports politiques de proximité (échelle locale). C'est en effet le domaine à propos duquel les argumentaires et raisonnements sont les plus immédiats, mais aussi ceux qui sont les plus nuancés, les moins stéréotypés (contrairement au niveau national). Ensuite, comparés aux entretiens réalisés dans le cadre des monographies de communes, les *focus groups* nous ont permis de mieux cerner les nuances et ambiguïtés dans les jugements sur la probité des élus. La variété des répertoires argumentatifs dégagés, mais aussi les effets de la dynamique de la discussion sur les jugements initiaux montrent la variabilité et l'importance des facteurs contextuels dans la formulation des jugements. Enfin, une analyse systématique des *focus groups* rend tangible les effets des statuts sociaux, alors qu'ils étaient beaucoup moins caractérisés dans les deux autres démarches.

L'outil d'aide à l'analyse de contenu spécifique, conçu pour quantifier les données issues des *focus groups*, peut également être exploré plus avant. Il s'agit d'une base de données qui, associée à des logiciels (de statistique, tableur), permet a) d'intégrer les énoncés du corpus et leurs codages, b) de réaliser des traitements statistiques et c) d'explorer le corpus à l'aide de requêtes complexes. Comme cet outil est souple et évolutif, il peut avoir des prolongements afin d'approfondir notre analyse. Suggérons trois pistes. Tout d'abord, s'agissant du niveau de sévérité des jugements lors de la discussion, les résultats semblent plaider pour la validité de notre indice temporel. Cette validité pourrait néanmoins être accrue si nous prenions en compte, afin de pondérer cette mesure, la force de l'argumentation qui lui est associée. Nous pourrions également affiner notre analyse en évaluant certains effets d'interaction complexes (par exemple, effets conjugués du statut, de la gravité du scénario et de l'acteur principal). Nous pourrions, enfin, explorer la dynamique des interactions en observant les différences de jugements intragroupe (présence d'un *leader* ; opposition entre un *leader* tolérant et un *leader* sévère ; individus marginaux). Ensuite, concernant les répertoires

argumentatifs, nous avons observé leur valeur transversale aux scénarios et aux groupes. Mais il serait intéressant d'explorer les relations qu'ils entretiennent ou non entre eux (par exemple, associations, oppositions) et avec les indices de sévérité¹. Le type d'association utilisée semble différer selon le contexte du jugement. Il faudrait aussi examiner l'effet conjugué de certaines variables sur le recours à ces répertoires : par exemple, si les fonctionnaires dénoncent plus que les autres l'absence de morale, le font-ils pareillement selon le degré de gravité du scénario ou la nature de l'acteur ? Enfin, plus globalement, nous pourrions optimiser la validité des résultats concernant les comparaisons entre statuts sociaux en augmentant le nombre de groupes. Si nous devons finalement comparer notre base de données aux logiciels existants d'analyse du discours, que cette analyse soit lexicale (tel Alceste) ou thématique (tel Prospéro), nous dirions que notre base nous semble plus adaptée au codage sémantique des jugements et des arguments. En effet, le bénéfice de ces logiciels spécialisés est limité puisqu'ils ne permettent pas d'automatiser un découpage en unités de sens (c'est-à-dire en segments de longueur variable partageant le même sens), découpage qui ne peut être que manuel². D'autre part, l'association de notre base avec des logiciels statistiques professionnels permet de dépasser la contrainte du choix limité de traitements qu'offre chacun de ces logiciels.

Nous considérons, pour finir, que l'analyse des *focus groups* nous a fait progresser dans la réponse à notre question de recherche initiale. Le soutien des citoyens aux élus peu vertueux dans un régime démocratique devient moins énigmatique lorsque l'on explicite la pluralité des critères utilisés pour juger la et les politiques. D'une manière générale, l'analyse des répertoires montre une tension très forte entre deux types de principes qui s'opposent avec des poids relativement équivalents (54 %/46 % – cf. figure 6). D'un côté, les jugements se réfèrent à des principes et des attentes spécifiques à l'égard des élus et des façons d'exercer le pouvoir. Les répertoires réprobateurs les plus utilisés, quels que soient les groupes, insistent sur la moralité de la fonction et sur le respect des règles formelles et les principes de justice (54 %). Il existe ainsi des attentes normatives à l'égard de la politique. Mais, d'un autre côté, l'analyse des argumentaires met en exergue la prégnance des considérations pragmatiques et réalistes de la politique (46 %). Les justifications valorisent les effets sociaux, économiques et personnels que l'action des élus est susceptible de produire. Elles révèlent aussi les contraintes pesant sur certaines catégories sociales, qui les conduisent à la recherche de passe-droits, voire à des comportements cyniques. C'est alors la perception d'une autonomie normative (relative) de l'espace politique qui domine. Cette tension entre deux structururations fortes du jugement politique explique en grande partie les ambiguïtés et les contradictions des citoyens français à l'égard de la politique. Elle doit être explorée plus avant, en systématisant l'analyse des répertoires argumentatifs et des principes mobilisés et en affinant la compréhension de leurs ancrages sociaux. Le recours à des dispositifs de *focus groups* dans des enquêtes comparatives fournirait des données précieuses³.

1. Selon une nouvelle exploitation en cours (chaque indice de sévérité est régressé sur les scores des huit répertoires), il est possible de montrer deux types d'associations. Pour le jugement de sévérité initial (avant la discussion), le répertoire LÉGALISME est fortement lié à un jugement sévère (beta = +.43) et le répertoire SANS EFFET – INCERTAIN avec un jugement tolérant (beta = -.24). La situation est différente pour les discussions : PAS DE MORALITÉ est lié à un jugement réprobateur (beta = +.27) et le PRAGMATISME est fortement lié à un jugement tolérant (beta = -.37).

2. Notre base de données rejoint plutôt dans son esprit les logiciels d'aide à l'annotation manuelle de segments de texte (CAQDAS, *Computer-Assisted Qualitative Data Analysis Software*).

3. Les auteurs remercient chaleureusement Sophie Duchesne et Florence Haegel, ainsi que les lecteurs anonymes de la *RFSP* pour leurs commentaires et leurs conseils très utiles sur une première version de cet article.

Jean-Michel Lecrique, Pierre Lascoumes et Philippe Bezes

Psychologue social et docteur en psychologie, **Jean-Michel Lecrique** est membre du Laboratoire parisien de psychologie sociale (LAPPS, Université Paris Ouest). Ses travaux portent principalement sur la mesure implicite des attitudes et sur l'étude des processus psychosociaux amenant au changement d'attitude et/ou au changement comportemental (persuasion, soumission sans pression, dissonance cognitive). Il a régulièrement collaboré à des projets de recherche appliquée au domaine de la santé : par exemple, sur l'arrêt du tabac pour la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie ; sur les déterminants psychosociaux des comportements de santé pour l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (<jmlecrique@free.fr>).

Pierre Lascoumes est directeur de recherche au CNRS. Il est rattaché au Centre d'études européennes (CEE) de Sciences Po Paris. Il a longtemps travaillé dans le domaine de la sociologie du droit et de la justice, puis il s'est spécialisé dans l'analyse des politiques publiques. Il a travaillé sur l'histoire et la mise en œuvre des politiques environnementales et poursuit des travaux sur les réformes de l'administration environnementales et sur les politiques de « précaution » (règlement REACH). Il a aussi travaillé sur les politiques de lutte contre la délinquance économique et financière. Il mène aujourd'hui au CEE des enquêtes sur les représentations sociales de la corruption et la lutte anti-blanchiment. Il a dernièrement dirigé *Favoritisme et corruption à la française. Petits arrangements avec la probité*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010 ; et publié *Une démocratie corruptible. Arrangements, favoritisme et conflits d'intérêts*, Paris, La République des idées/Seuil, 2011 (<pierre.lascaumes@sciences-po.fr>).

Philippe Bezes est chercheur au CNRS, rattaché au Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA, Université Paris II-Panthéon Assas) et enseignant à Sciences Po Paris. Ses travaux portent sur l'histoire et la sociologie des politiques de réforme de l'État en France et en perspective comparative, et sur les transformations des bureaucraties. Il s'intéresse également, depuis plusieurs années, à la dimension morale des rapports des citoyens au politique dans le cadre d'un programme collectif de recherche sur les représentations de la probité publique dirigé par Pierre Lascoumes. Il a récemment publié : *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009 (coll. Le Lien social) ; et (avec Odile Join-Lambert) « Comment se font les administrations. Analyser des actes administratifs constitutifs », *Sociologie du travail*, 52 (2), 2010, p. 133-150. Il travaille actuellement sur les mutations de l'administration française sous l'effet des réorganisations portées par la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et des logiques gestionnaires (<philippe.bezes@cersa.cnrs.fr>).

Annexe 1. Liste des scénarios

Scénarios peu graves :

« Crèche » (Pour obtenir une place en crèche, un de vos amis demande un rendez-vous avec la femme du maire.)

« Boîte de chocolat » (Le maire de votre ville envoie chaque année aux épouses de sa circonscription une grande boîte de chocolat pour la fête des mères.)

Scénarios moyennement graves :

« Emploi du fils » (Pour aider son fils à obtenir un emploi dans une association proche de la municipalité, un de vos amis effectue un don de 2000 euros au parti politique du maire de votre commune.)

« Employé de mairie » (Un élu suggère à un de vos amis d'adhérer au parti politique du maire de la ville afin d'obtenir un poste d'employé municipal.)

« HLM » (Pour obtenir un logement social, un conseiller municipal suggère à un de vos voisins d'obtenir une lettre de recommandation de l'épouse du maire.)

Scénarios très graves :

« Faux témoignage » (Pour sauver la carrière politique d'un ami, le maire de votre commune fait un faux témoignage.)

« Ravalement » (Un de vos amis est dirigeant d'une entreprise de construction de 30 salariés qui connaît des difficultés économiques. Afin d'obtenir un marché du conseil général, il propose à l'élu départemental de sa circonscription de ravalier gratuitement sa maison de campagne.)

« Taxi » (Pour récupérer son permis de conduire suspendu pour conduite en état d'ivresse, un chauffeur de taxi propose 5 000 euros à un élu pour qu'il intervienne en sa faveur.)

Corpus final : Critères d'inclusion des scénarios pour l'analyse

Parmi tous les scénarios présentés, huit ont été retenus sur la base de deux critères. Le premier consistait à exclure les scénarios dont la présentation différait selon les groupes. Plus précisément, les *focus groups* ayant été menés en deux vagues, certaines formulations ont pu être légèrement corrigées lors de la seconde, ce qui ne permettait plus une comparaison entre groupes. Le second critère relevait d'une catégorisation *a priori* des scénarios par nos soins. Nous souhaitions en effet que des scénarios de différents niveaux de gravité soient représentés et ce, dans un certain équilibre, ce qui nous a amené à sélectionner parmi ceux qui restaient des scénarios évalués *a priori* peu graves, moyennement graves et très graves. Le traitement des données nous permet d'ailleurs de vérifier si les participants rejoignent dans leurs jugements cette évaluation initiale. La transcription de l'ensemble du corpus final était constituée de 3 321 énoncés (405 542 caractères).

Annexe 2

Tableau 3. Exemple de découpage des énoncés, de classification des unités de sens et de comptage des caractères

N° de l'énoncé	Participant	Transcription	Classification	N° de l'unité de sens	Nb de caractères
1	Mireille	Ça coûte des sous à la commune.	GRAVE	1	31
		Mais par contre, tout le monde est traité pareil : la fête des mères, ça se fête en France.	PAS GRAVE	2	91
2	Marilyne	Ça se fête par ses enfants, mais par le maire, je trouve ça mal venu. Je n'aimerais pas me faire acheter comme ça.	GRAVE	3	114
3	Animateur	Ah, vous avez l'impression qu'il cherche quelque chose ?	-	-	-
4	Marilyne	Oui, c'est un message électoral. Ça me déplairait.	GRAVE	4	50
		C'est vrai que c'est tout petit,	PAS GRAVE	5	31
		mais moi, ça me déplairait.	GRAVE	6	26
		Bon, on fait la pause ?	-	-	-

Les énoncés 1 et 4 ont fait l'objet d'un découpage. L'énoncé 3 et le dernier segment de l'énoncé 4 ont été écartés de l'analyse. Les six unités de sens ont finalement été classées dans deux catégories selon l'orientation du jugement (« grave » *versus* « pas grave »)

Annexe 3

Tableau 4. Catégories d'arguments dénonçant *versus* justifiant les conduites du scénario « boîte de chocolat »

Catégories d'arguments...

... dénonçant les conduites

1. Autres moyens d'améliorer la vie des administrés - pas dans l'intérêt général - actions sociales plus utiles
 2. Démarche immorale, pas éthique - acte choquant
 3. Détournement de fonds publics - coûts directs ou indirects
 4. Grave - plus grave que d'autres cas cités
 5. L' élu abuse de la faiblesse d'une population - ne respecte pas ses administrés, infantilisation des administrés
 6. L' élu n'est pas là pour faire plaisir à ses administrés, à son personnel
 7. Rupture d'égalité
 8. Tentative de corruption
 9. Visée électorale de l' élu - hypocrisie, fausse proximité
 10. Burlesque, ridicule, nul
-

... justifiant les conduites

11. Décision légitimée par un vote
12. Démarche sans effet sur le vote des administrés - libre arbitre du décisionnaire
13. Élu veut faire plaisir à ses administrés
14. Geste convivial, attention particulière - créer du lien social, rompre l'isolement
15. Ne coûte rien à la collectivité, pas ou peu d'argent en jeu
16. Pas de rupture d'égalité, on donne également à d'autres
17. Pas de visée électorale
18. Pas ou peu grave - Moins grave que d'autres cas cités - pas de l'ordre de la corruption ou de la tentative
19. Paternalisme de l' élu
20. Pratique normale, banale, fréquente - c'est la coutume
21. Proximité de l' élu

Annexe 4. Résultats de l'analyse en composantes principales (ACP) pour le scénario n° 5 (« emploi du fils »)

Tableau 5. Déterminant de la matrice de corrélation, indice KMO et Test de Bartlett

Déterminant	0,093
Mesure d'adéquacité de l'échantillonnage de Kaiser-Olkin	0,634
Test de sphéricité de Bartlett	Approx. Chi-2 (ddl = 136) = 432, p = 1,526E-32

Tableau 6. Extraction des composantes : Pourcentage de variance totale expliquée avant et après rotation orthogonale (Méthode : Varimax avec normalisation de Kaiser)

Composantet	Valeurs propres initiales			Sommes des carrés chargées			Sommes des carrés pour la rotation		
	Total	% de variance	% cumulé	Total	% de variance	% cumulé	Total	% de variance	% cumulé
1	2,82	16,58	16,58	2,82	16,58	16,58	2,17	12,75	12,75
2	1,56	9,20	25,79	1,56	9,20	25,79	1,82	10,72	23,47
3	1,54	9,03	34,82	1,54	9,03	34,82	1,54	9,05	32,51
4	1,30	7,66	42,47	1,30	7,66	42,47	1,34	7,90	40,42
5	1,22	7,21	49,68	1,22	7,21	49,68	1,31	7,71	48,13
6	1,18	6,92	56,59	1,18	6,92	56,59	1,29	7,62	55,75
7	1,06	6,24	62,84	1,06	6,24	62,84	1,21	7,09	62,84
8	0,91	5,38	68,22						
9	0,86	5,03	73,25						
10	0,77	4,51	77,76						
11	0,73	4,29	82,05						
12	0,66	3,89	85,94						
13	0,59	3,49	89,43						
14	0,54	3,15	92,58						
15	0,46	2,72	95,31						
16	0,41	2,41	97,72						
17	0,39	2,28	100,00						

Note : Le choix du nombre de composantes à extraire a reposé sur le critère de Kaiser (valeurs propres > 1) et l'analyse parallèle de Horn (valeurs propres observées > valeurs propres aléatoires).

Figure 8. Analyse parallèle de Horn : valeurs propres observées versus aléatoires.

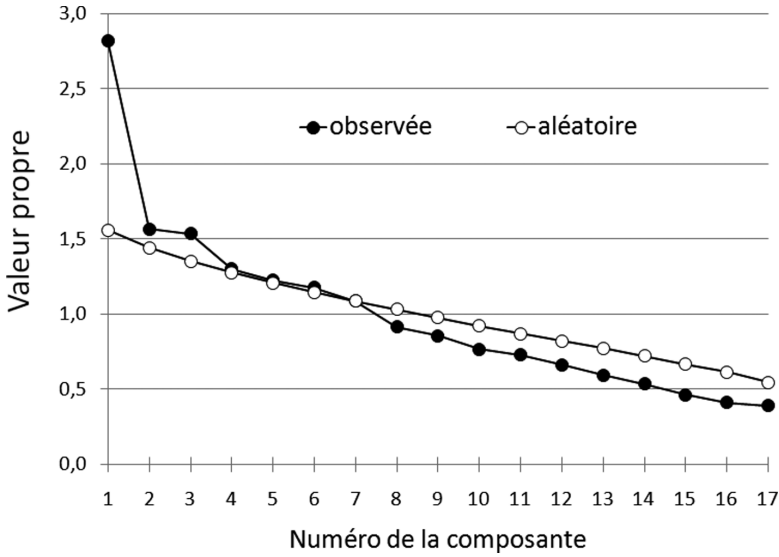


Tableau 7. Matrice de corrélation des composantes après rotation oblique (Méthode : Oblimin avec normalisation de Kaiser)

	1	2	3	4	5	6	7
1	1,00	-0,06	0,25	-0,09	-0,14	-0,16	-0,16
2	-0,06	1,00	-0,04	-0,02	0,02	0,02	-0,01
3	0,25	-0,04	1,00	-0,06	-0,07	-0,11	-0,10
4	-0,09	-0,02	-0,06	1,00	0,04	0,07	0,03
5	-0,14	0,02	-0,07	0,04	1,00	0,08	0,07
6	-0,16	0,02	-0,11	0,07	0,08	1,00	0,09
7	-0,16	-0,01	-0,10	0,03	0,07	0,09	1,00

Note : Les composantes de la solution oblique (rotation Oblimin) n'étant pas corrélées, c'est la solution orthogonale (rotation Varimax) qui a été choisie.

Tableau 8. Matrice des composantes (« Factor Matrix ») après rotation orthogonale (Méthode : Varimax avec normalisation de Kaiser)

		COMPOSANTES (Argumentaires)							
		1	2	3	4	5	6	7	
PAS GRAVE	Légal	0,81	0,08	0,00	0,00	0,17	0,00	0,01	
	Disposer librement de son argent	0,79	0,07	-0,02	-0,03	-0,04	-0,05	-0,05	
	Donner par conviction	0,65	0,07	0,02	0,02	0,04	0,04	0,07	
	C'est humain	0,57	0,13	-0,06	-0,07	-0,07	-0,12	-0,17	
	Courant	0,14	0,83	0,02	0,02	-0,02	0,05	0,07	
	Pas grave	0,11	0,74	-0,06	-0,08	-0,02	-0,15	-0,16	
	Pragmatisme	0,08	0,70	-0,03	-0,04	0,18	-0,07	-0,08	
	Jugement difficile	-0,13	0,01	-0,01	-0,01	0,83	-0,01	-0,01	
	Issue incertaine	0,26	0,14	-0,04	-0,06	0,73	-0,09	-0,09	
	Démission des parents	0,00	0,00	0,87	0,01	0,00	-0,04	0,00	
VARIABLES (Arguments)	Mauvaise transmission des valeurs	-0,03	-0,06	0,87	-0,05	-0,04	0,02	-0,04	
	Mauvais usage de l'argent	0,00	0,02	0,01	0,82	0,02	0,05	-0,06	
	GRAVE	Mauvaise image de la politique	-0,05	-0,10	-0,05	0,80	-0,07	-0,01	0,04
		Pas de moralité	-0,01	0,00	0,02	-0,01	0,01	0,81	-0,01
	Grave	-0,07	-0,14	-0,05	0,05	-0,10	0,75	0,02	
	Avantage personnel	-0,02	0,00	-0,01	0,06	0,01	-0,05	0,71	
	Rupture d'égalité	-0,06	-0,12	-0,04	-0,08	-0,10	0,05	0,79	
	Variance expliquée	2,17	1,82	1,54	1,34	1,31	1,29	1,21	
	% de var. totale expliquée	12,75	10,72	9,05	7,90	7,71	7,62	7,09	
	% cumulé de var. totale expliquée	12,75	23,47	32,51	40,42	48,13	55,75	62,84	

Note : Les valeurs de la matrice correspondent aux corrélations (« *factor loadings* ») entre les variables observées (arguments) et les composantes principales (argumentaires). Les corrélations supérieures à .57 sont en gras. La rotation a convergé en 5 itérations.

Annexe 5

Tableau 9. Argumentaires constituant le répertoire « PAS DE JUSTICE – PAS D'ÉGALITÉ »

ARGUMENTAIRES	Scénario	Répertoire « Pas de justice - pas d'égalité »
	Boîte de chocolat	Rupture d'égalité/Autres actions plus utiles socialement
Crèche	Rupture d'égalité/Grave	
Emploi du fils	Rupture d'égalité/Avantage personnel	
Employé de mairie	Démarche injuste/Instrumentalisation du parti - mauvaise image de l'élu	
HLM	Injuste - favoritisme/Épouse pas légitime	
Faux témoignage	-	
Ravalement	-	
Taxi	Inégalité de traitement/Taxi doit assumer/L'élu doit refuser	